

720.71071428

C7336r

1951

1951

Théodore Guillet

RAPPORT

DU

COMITE DE RECHERCHES

POUR

L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

A

L'ECOLE DES BEAUX-ARTS

DE MONTREAL





Bibliothèque Nationale du Québec

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

CHICAGO, ILLINOIS
1950

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637

RAPPORT

du

COMITE DE RECHERCHES POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE
A L'ECOLE DES BEAUX-ARTS DE MONTREAL

à l'Honorable Omer Côté
Secrétaire de la Province de Québec

Membres

Jean Crevier, A.D.B.A.
Léonce Desgagné, A.D.B.A.
Edouard Fiset, A.D.B.A., D.P.L.G.F.
Lucien Mainguy, A.D.B.A.

Monsieur le Ministre,

Vous nous avez fait l'honneur de nous nommer membres du Comité de Recherches pour l'Enseignement de l'Architecture à l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, et vous nous en avez avisés individuellement le 20 décembre 1950.

Depuis notre nomination nous avons tenu 24 réunions, nous avons eu de nombreuses entrevues à Montréal, à Québec et ailleurs, et avons reçu des témoignages oraux ou écrits. De plus, chaque membre a tenu personnellement à faire les démarches jugées utiles et à consulter toute personne dont l'avis lui paraissait devoir apporter un élément de nature à faciliter nos recherches.

Nous avons également obtenu des renseignements statistiques, des programmes et des exposés divers de la part de professeurs attitrés des autres écoles d'Architecture du Canada et du nord des Etats-Unis.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous présenter le présent rapport.

Vos très respectueux,

Jean Crevier,

Léonce Desgagné,

Edouard Fiset,

Lucien Mainguy.

Québec, le 18 septembre 1951.

NOTRE MANDAT

Notre mandat consistait à tracer un programme d'admission et un programme d'enseignement pour l'étude de l'architecture, applicable à la Section d'Architecture de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal. Cependant, des instructions supplémentaires nous furent données oralement par l'Honorable Ministre lors de notre première réunion.

Ces instructions relatives à la situation difficile dans laquelle se trouvait la Section d'Architecture, avaient pour objet d'y remédier le plus rapidement possible, notamment par la nomination de professeurs. Cet aspect du problème fut abordé immédiatement et requit 11 séances consacrées presque exclusivement à sa solution. Deux rapports d'urgence, approuvés par le Conseil de l'Association des Architectes de la Province de Québec (12 février et 7 mai), furent soumis à l'Honorable Ministre qui y donna suite. On trouvera ces rapports dans les pièces annexes.

Il parut évident, dès les premières réunions, que l'étude d'un programme d'admission et d'un programme d'enseignement ne pouvait se faire ou même se concevoir sans aborder l'étude de divers problèmes conditionnant cet enseignement et son application.

En conséquence, nous fûmes amenés à étudier les questions suivantes, et à faire à leur sujet des recommandations qui sont intégrées dans le présent rapport dans l'ordre suivant:

Deuxième partie: Conseil des études;

Troisième partie: Administration et budget;

Quatrième partie: Locaux.

Nous considérons que la solution des problèmes révélés par l'étude de ces questions, est essentielle à l'application d'un programme d'enseignement, qui sans cela resterait lettre morte.

Nous ne prétendons pas avoir couvert entièrement tous les aspects de l'important problème dont l'étude nous a été confiée. La mise au point du programme dont les grandes lignes seules sont esquissées ici, ainsi que les ajustements ou améliorations désirables, seront la responsabilité continue du corps enseignant, des délégués de la profession, et des autorités administratives.

Ce programme ne comporte pas l'énumération des différents chapitres de chacune des matières, formule généralement adoptée dans les prospectus mis à la disposition du public par les universités. Nous avons cherché avant tout à édicter des principes d'enseignement, la méthode d'énumération pouvant être mise au point par après. Le programme existant ainsi que le système d'étude en vigueur restent à la base de nos propositions.

Nous avons donné l'interprétation la plus élevée aux directives de l'Honorable Omer Côté lorsque celui-ci demanda à chacun de nous un dévouement particulier "afin de rendre à l'Ecole d'Architecture de la Province de Québec la place qui lui est due".

Nous remercions tous ceux qui se sont obligeamment prêtés à nos entrevues et entretiens et nous ont fait profiter du fruit de leur expérience, ainsi que les institutions qui nous ont communiqué des renseignements précieux et qui, en plusieurs occasions, ont mis leur personnel et leurs locaux à notre disposition.

CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES

L'architecture, une des plus complètes expressions de la pensée et de l'activité humaines, demande, de la part de celui qui la professe, un haut degré de culture, des connaissances scientifiques et techniques étendues, un esprit d'analyse et de synthèse développé, et un sens esthétique averti.

Elle se place au tout premier rang des professions libérales, dont les plus sévères exigences de l'enseignement et le plus grand rayonnement du titre en consacrent le prestige.

Son enseignement doit être conçu en conséquence; il doit tendre à un niveau culturel élevé et concourir ainsi à former une élite; il doit être équivalent, par l'appoint qu'il requiert aussi bien que par les titres qu'il confère, à l'enseignement des autres professions libérales. En d'autres termes, les qualifications requises pour l'accès à l'étude de l'architecture doivent être égales à celles exigées pour l'accès à l'étude des professions libérales, et le diplôme conféré doit également être l'équivalent des diplômes conférés à ces professions.

Ces conditions ne peuvent être assurées que si l'enseignement est élevé au niveau universitaire et que si les titres exigés ou conférés sont reconnus par une université.

Le comité considère donc qu'il est de toute importance que l'enseignement de l'architecture soit reconnu par une université, et recommande l'affiliation de la section d'architecture (qui deviendrait alors école ou faculté) à une université, celle-ci étant appelée par le fait même à endosser la responsabilité de l'accès aux études et de leur couronnement.

Cependant, le comité recommande que l'école d'architecture reste en contact étroit avec l'Ecole des Beaux-Arts dans de nouveaux locaux, tel qu'il est fait mention plus loin dans ce rapport, et qu'elle utilise des services communs, cette association étant considérée comme un grand bienfait pour la qualité de l'enseignement.

I

ADMISSION

Les qualifications requises pour l'admission à l'étude de l'architecture doivent au moins être les mêmes que celles exigées pour l'accès aux études universitaires, c'est-à-dire que seuls le baccalauréat ès sciences ou ès arts, ou le diplôme universitaire d'études secondaires modernes pour l'enseignement français dans la Province de Québec, ou de leur équivalence pour l'enseignement anglais dans la Province, ou celui des autres provinces du pays, peuvent maintenant donner accès à l'étude de l'architecture. Aucun examen supplémentaire ne doit être exigé, après production de l'un de ces diplômes.

Si l'affiliation de la Section d'Architecture à une université devient chose faite, ladite université, sur recommandation et avec le concours de l'école ou faculté d'architecture, pourra faire passer, en certains cas, un examen spécial, établissant à sa satisfaction les qualifications du candidat, et l'équivalence des diplômes autrement requis.

Les matières exigées pour l'obtention du baccalauréat ou du diplôme d'études secondaires modernes, ou de leur équivalence, seront automatiquement supprimées du programme d'enseignement actuel de l'architecture, ce qui allégera le cours, et permettra de supprimer la préparatoire, qui, d'ailleurs, étant établie en vue de donner un complément de formation à l'aspirant insuffisamment qualifié, n'a plus sa raison d'être.

Actuellement, l'Ecole des Beaux-Arts, Section d'Architecture, en assumant la responsabilité de donner ce complément de formation, s'impose une charge additionnelle, concourt à attirer les éléments les moins préparés et à rebuter les autres, ainsi qu'à discréditer l'enseignement, et, par ricochet, la profession même. Cette responsabilité appartient normalement aux écoles secondaires, alors qu'il revient aux universités de reconnaître les diplômes conférés, comme titres d'admission aux études universitaires.

Les nouvelles propositions ayant trait à l'admission auront pour effet de dégager l'Ecole de cette responsabilité, de réhausser le niveau de l'enseignement et le prestige de la profession, alors que la suppression de la préparatoire aura des avantages économiques considérables, en libérant des locaux et en réduisant le personnel administratif et enseignant.

Il est recommandé que le corps enseignant s'intéresse activement à l'orientation professionnelle dans les écoles secondaires, afin que les aspirants à l'étude de l'architecture puissent être guidés vers les cours de nature à leur donner la meilleure préparation possible.

II

ENSEIGNEMENT1- Principes et directives.

Notre école d'architecture étant la seule d'enseignement français sur le continent américain, et étant par le fait même une expression de notre culture, doit éviter en principe de se mettre à la remorque des autres écoles de caractère nettement anglo-saxon ou américain. Sa force et son influence proviendront de ce qu'elle saura conserver l'individualité et les caractéristiques de notre race, comme c'est le cas pour le peuple canadien-français tout entier dans le rôle qu'il joue sur le plan national et même nord-américain. Asservir notre enseignement à celui des autres écoles de l'Amérique du Nord si puissamment organisés serait le vouer à une mort certaine en tant que médium d'expression de notre race et de notre culture, alors que la conservation de ces caractères constitue un apport à la civilisation canadienne toute entière et assure l'expression la plus tangible de notre vitalité et de notre âme nationale. Cette attitude ne doit pas cependant lui faire ignorer les réalités de la technique ou de l'économique mais au contraire lui permettre de les assimiler pour une interprétation différente.

La formation de l'architecte doit répondre à la conception la plus élevée de son rôle, qui est de créer des oeuvres harmonieuses et belles répondant à des fonctions déterminées et techniquement viables, et qui soient caractéristiques de nos aspirations les plus profondes. Il y a lieu d'être en garde contre une conception trop répandue de la nature des études et du rôle de l'architecte selon laquelle l'école d'architecture se confondrait aisément avec une école de génie, et dont la plus grande ambition serait de former des professionnels versés uniquement dans la connaissance des diverses techniques entrant dans le bâtiment.

L'enseignement de l'école ne doit pas aspirer à former simplement des techniciens ou des praticiens rompus à tous les secrets de leur profession dans son exercice. Ceci relève davantage de l'expérience acquise dans les bureaux et les chantiers, l'Association des architectes de la Province de Québec étant l'organisme responsable dans le contrôle de cette phase de la formation de l'aspirant. L'enseignement doit dispenser les principes directeurs et les connaissances de base de la technique, surtout, afin de permettre à l'aspirant d'en comprendre et d'en interpréter, sinon d'en maîtriser le mécanisme, d'en contrôler toutes les phases de son application, et d'être en mesure de collaborer avec les divers spécialistes et de pouvoir les guider.

Parallèlement aux grands principes de nature constante à la base de la formation de l'architecte, l'enseignement doit dispenser des connaissances qui sont fonction de l'évolution des sciences ou des techniques. De ce fait aucun programme d'enseignement ne doit être considéré comme immuable. Tout comme ses modes d'application, il doit être en évolution constante afin de pouvoir s'adapter à l'état des techniques contemporaines.

L'élève doit pouvoir maintenir un contact suivi avec les institutions, les hommes, les oeuvres, les techniques ainsi que les matériaux de nature à ajouter à ses connaissances, à parfaire sa formation et à tenir à jour les notions inculquées. Principal intéressé, il doit également être en mesure d'exposer ses vues aux professeurs, selon un mode agréé. Il prendra ainsi conscience non seulement de ses droits, mais aussi de ses responsabilités et de ses devoirs.

L'enseignement, dans les premières années, doit porter principalement sur la théorie des matières enseignées, alors que, vers les dernières années, il s'orientera de plus en plus vers l'application de ces théories. Une récapitulation préliminaire rapide des matières dont la connaissance est nécessaire pour certains cours, est conseillée. Le Comité recommande qu'il soit fait appel le plus fréquemment possible à l'enseignement visuel, et à l'expression graphique.

Il est recommandé que les professeurs soient choisis, en principe, parmi des personnes spécialisées dans les matières qu'ils enseignent, et de préférence, pour les matières théoriques, parmi les professeurs de carrière.

2- Composition architecturale.

Le comité considère que la composition architecturale est l'essence et le but principal de l'enseignement, car elle est l'art de concevoir une oeuvre en tenant compte des conditions et des techniques nécessaires à sa réalisation.

Le cours proprement dit se donne directement par l'étude de programmes d'architecture. De cet enseignement, le comité désire souligner les phases suivantes:

Avant d'entreprendre l'étude d'éléments classiques, qui constitue l'introduction à la composition architecturale et qui contribue plus que tout autre chose à développer chez l'élève le sens de la proportion et de la mesure et à lui communiquer l'étincelle indispensable dans son premier contact avec le beau et l'harmonie, il est recommandé que l'élève se familiarise d'abord avec le maniement des instruments, qu'il soit initié au dessin géométrique, et acquière la connaissance des éléments qui entrent dans toute composition architecturale, dont les plans, les volumes et leur expression graphique.

Après l'étude des premiers éléments analytiques, il est suggéré que l'élève exécute des croquis reproduisant un nombre donné d'interprétations de programmes simples. Il est également conseillé que les expériences dans le domaine de l'introduction à l'étude de la composition architecturale, soient suivies de près, par le corps enseignant.

Le comité souligne la valeur de formation donnée par l'étude des architectures du passé, et à cette fin, recommande qu'en plus des croquis, études et analyses devant accompagner les examens d'histoire de l'architecture, un certain nombre de projets dits "archéologiques" soient requis, parallèlement à cet enseignement, dans les 1ère, 2è et 3è années.

Le comité recommande que la méthode actuelle d'étude de projets et d'esquisses-esquisses soit continuée, mais conseille que les projets ne soient pas fonction de l'esquisse au même point qu'elle l'est actuellement. Tout en reconnaissant pleinement la qualité de rigueur et de discipline qu'exige la préparation d'une esquisse engageant le traitement du projet même, le comité considère que cette méthode a certains désavantages, car elle demande de la part de l'élève de faire la synthèse avant l'analyse. Il est donc recommandé que la fidélité à l'esquisse ne soit pas une condition absolue dans l'attribution de points. Par contre, les esquisses-esquisses deviendront davantage un entraînement particulier pour la compréhension, la conception et l'expression rapide d'un programme. De telles esquisses-esquisses devraient être plus fréquentes.

Il est recommandé que le professeur de composition architecturale aide et assiste l'élève des premières années en accompagnant son enseignement d'études graphiques et de croquis, alors qu'aux dernières années, cet enseignement s'orientera de plus en plus vers l'analyse et la critique des projets.

Les programmes doivent être conçus de façon à permettre à l'élève l'exercice de ses facultés d'imagination et de création, ainsi qu'à l'obliger à des recherches personnelles.

Le projet de diplôme qui couronne l'enseignement doit être conçu comme la synthèse et l'expression des connaissances acquises par l'élève. Il ne doit pas être uniquement un concours, mais aussi une thèse; c'est-à-dire que l'élève doit être appelé à en préparer lui-même le programme et à le soumettre pour approbation.

Il est suggéré qu'un jury soit constitué de la façon suivante:

Le directeur de l'Ecole d'Architecture des

Beaux-Arts;

Le directeur de l'Ecole d'Architecture de

McGill;

Le directeur de Polytechnique;

Deux membres désignés par le Conseil de
l'Association des architectes de la Province de Québec;

Un représentant de l'Université.

Le professeur de composition architecturale sera invité aux délibérations, mais n'aura pas droit de vote. L'élève sera appelé à expliquer et à défendre sa thèse, et à répondre aux questions du jury.

Si le programme d'enseignement devient trop chargé pour être appliqué entièrement dans les cinq années de cours, le projet de diplôme pourrait être reporté après la cinquième année et son exécution pourrait se faire en dehors de l'école.

3- Théorie de l'architecture.

La théorie de l'architecture, plus encore que la composition architecturale peut-être, est indissolublement liée à l'enseignement des autres matières. Aussi, est-il recommandé d'inculquer des connaissances relevant de la théorie de l'architecture à toutes les phases de l'enseignement des autres matières.

Le cours de théorie proprement dit doit être donné oralement et abondamment illustré. Ce cours demande de la part du professeur des qualités exceptionnelles, une profonde expérience et une grande autorité. De plus, le professeur doit avoir à sa portée une vaste documentation vers laquelle il puisse également diriger ses élèves. Il nécessite également un long et ardu travail de préparation. Ce cours constitue à la fois un exposé de l'architecture ancienne et contemporaine et une critique de ses problèmes, de ses programmes et de leur réalisation. Il s'adressera plus particulièrement aux élèves de quatrième et de cinquième année, mais il pourrait être lieu d'inviter les élèves de troisième et même de seconde à y assister.

Il est suggéré que l'on demande à l'élève des essais sur des thèmes donnés, ce qui l'obligerait à procéder à des recherches personnelles et à aborder l'étude de problèmes d'ordre général, où la conception même d'un sujet est mise en cause et où la connaissance et l'esprit d'analyse et de critique jouent un rôle prépondérant.

Les cours d'histoire de l'architecture doit être un élément important dans la dispensation de l'enseignement de la théorie de l'architecture.

L'étude des projets d'architecture doit se compléter de travaux de recherches. Ces travaux constituent une enquête particulière sur un des aspects de la théorie. Nous recommandons qu'en plus de ces travaux et de l'enseignement oral qui accompagne nécessairement la composition architecturale, un exposé de la nature du programme et de ses diverses interprétations, accompagné d'illustrations, soit donné par le professeur même, avant ou après la remise du programme.

Enfin, l'enseignement de la théorie sera amplifié et complété à l'occasion de conférences, de discussions dirigées et de visites d'oeuvres diverses.

4- Histoire de l'architecture et histoire de l'art.

Ce cours doit être fait en vue d'enseigner à l'élève non seulement le caractère des formes et leur harmonie, mais aussi leur raison d'être essentielle. Il doit faire la part la plus grande à l'architecture sans pour cela négliger les autres arts, particulièrement quand ceux-ci ont des rapports étroits avec l'art de construire.

L'histoire de l'architecture doit couvrir les aspects esthétiques et techniques de l'oeuvre. Elle doit être faite, non seulement en vue d'inculquer à l'élève des notions d'harmonie et de proportion, et d'augmenter sa culture, mais elle doit tendre à lui donner une pleine compréhension des programmes et des conditions qui motivent le sens de leur réalisation afin de le préparer à l'étude et à l'interprétation des programmes et à l'utilisation des techniques de son temps.

La matière du cours sera dispensée aux trois premières années. La division par sujets, (telle qu'adoptée maintenant dans les écoles d'architecture de France) est recommandée, de préférence à une division en tranches chronologiques.

Il est recommandé que l'enseignement soit accompagné d'illustrations, en particulier de projections lumineuses, et qu'il y ait un grand choix de livres et de documents à la disposition de l'élève.

Celui-ci doit être appelé à passer un examen oral accompagné au besoin de croquis sommaires au tableau, et un examen écrit. Il sera tenu de présenter un nombre convenu de croquis qui ne doivent pas être uniquement des copies mais des études analytiques annotées.

5- Expression graphique et plastique.

Les possibilités d'expression de l'architecte sont de toute première importance. C'est l'intermédiaire de sa pensée créative, son langage, son style. Le temps est révolu où la seule habilité ou virtuosité, le talent d'indiquer, suppléait souvent au talent tout court et aux connaissances. Cependant, il n'en demeure pas moins que la facilité d'expression accompagne et stimule la puissance créative, qu'elle est un facteur important dans la recherche artistique et qu'elle concourt à accroître les facultés d'appréciation des valeurs esthétiques.

Cet enseignement doit être donné par des artistes et, si possible, simultanément à l'enseignement donné à leurs élèves propres, ou à défaut, dans les mêmes locaux et dans la même ambiance.

Le comité attache peu d'importance aux procédés d'expression graphique, et n'en préconise aucun en particulier, pourvu qu'ils soient susceptibles de conduire à la maîtrise du dessin, de la couleur et de la plastique. Le comité recommande même que le choix du mode d'expression soit fréquemment laissé à l'élève qui pourra ainsi développer ses aptitudes parallèlement avec celles, peut-être différentes, de ses confrères.

Afin d'alléger le programme, l'élève doit être encouragé à compléter des carnets de croquis ou des études diverses en dehors de ses heures de cours et particulièrement durant ses vacances. Il est suggéré que de tels travaux soient demandés à la rentrée des cours, qu'ils soient exposés et comptent dans l'attribution des points, selon un mode équitable.

Le dessin à main levée doit être le sujet d'un entraînement intensif jusqu'en quatrième année inclusivement, utilisant sujets et procédés diversifiés.

Il est suggéré que les diverses techniques de la couleur (particulièrement aquarelle, gouache et pastel) soient enseignées aux élèves de première et deuxième années, mais que le temps consacré exclusivement à cet enseignement soit limité. Cependant, on encouragera l'élève à utiliser la couleur dans ses rendus de composition architecturales.

Le cours de modelage peut être limité à la première année d'études.

Il est recommandé que l'étudiant prenne connaissance de la technique, de la signification et de l'application des autres formes d'arts plastiques, graphiques ou simplement d'artisanat, à l'occasion de visites d'ateliers, de conférences illustrées, ou par tout autre moyen jugé propice, sans pour cela être appelé à ouvrir lui-même. Ainsi, l'étudiant en architecture sera appelé à acquérir certaines connaissances de la taille directe, du vitrail, de la fresque, de la céramique, du tissage, etc.

Le comité recommande la création d'un cours de maquette s'étendant sur une période de deux années: la première année étant consacrée principalement à la connaissance des matériaux et du métier, à l'appréciation des textures, à la recherche du jeu des couleurs et des volumes. Cette année requerra une présence plus assidue de la part du professeur, alors que la seconde année ne demandera qu'un apport plus rare et plus effacé.

Il est suggéré que les élèves de deuxième année entreprennent de réaliser en maquette le projet d'un aîné de quatrième sous la direction de celui-ci.

Dans le travail d'équipe les élèves pourraient faire des maquettes. Une maquette accompagnera le projet d'urbanisme de quatrième année.

6- Construction.

Le cours de construction comporte deux aspects principaux: le cours théorique suivi d'un examen et le projet de construction proprement dit.

Le cours théorique donné oralement avec forces illustrations doit chercher à initier l'élève aux principes de la construction dans toutes ses phases. Il ne peut prétendre trop approfondir chacun des aspects multiples et changeants de cette science, mais il doit chercher à l'initier aux problèmes et méthodes qui se rencontrent dans le champ de la construction.

L'élève doit être requis de présenter un carnet de croquis à main levée, annoté et coté, couvrant les parties données du cours et remis lors de l'examen. Ces croquis compteront dans l'attribution des notes.

Le projet de construction sera précédé d'une esquisse, comme pour tout projet de composition. Dans l'attribution des notes il sera réservé un certain pourcentage pour le "parti" de construction. Ce "parti" sera exprimé sur une planche à l'aide de perspectives axonométriques, de schémas, etc..., et l'on tiendra compte de sa présentation, ainsi que de la clarté de son expression.

Il est recommandé que le professeur de composition architecturale, ainsi que les professeurs des diverses techniques du bâtiment, prennent part au jugement du projet de construction.

Le professeur organisera les visites aux chantiers ainsi que l'examen critique de matériaux et d'essais, mais non au détriment des cours mêmes.

Il est recommandé qu'un cours de composition industrielle soit établi, en collaboration avec le professeur de composition architecturale. Ce cours consisterait dans l'étude et la présentation d'un problème de construction industrielle après étude des caractéristiques de l'industrie en question, et visites de réalisations.

7- Sciences et techniques.

Le comité ne peut prétendre approfondir chacune des matières ci-dessous mentionnées et faire des recommandations particulières et détaillées sur l'aspect de l'enseignement de chacune d'elles. Il s'en remet en ceci au corps enseignant. Ne seront énoncés ci-après que certains principes directeurs ou certaines remarques que ces matières lui ont inspirées.

Mathématiques

L'enseignement ne retiendra en principe que les mathématiques nécessaires à l'étude des autres

matières qui n'auront pas été étudiées dans les cours secondaires. Cependant, une revue d'ensemble des éléments essentiels est à souhaiter dès les premières semaines. A ce sujet, il est recommandé que cette revue des sciences mathématiques ne soit pas basée uniquement sur une moyenne médiocre des connaissances des élèves en cette matière. D'une façon générale, on doit chercher à hausser le niveau de l'enseignement et non pas l'accommoder au plus bas niveau ou à la ligne de moindre effort. Il est recommandé de laisser clairement savoir aux aspirants qu'ils requerront tout l'acquis de leur cours secondaire, et particulièrement les mathématiques, pour mener à bonne fin leurs études d'architecture, et leur conseiller de revoir certaines matières avant l'ouverture des cours.

Cours de géométrie descriptive et de tracé des ombres.

Il est recommandé que ces cours soient donnés dès le début de l'enseignement, car ils permettent à l'élève de s'initier au dessin géométrique et à faire ses premiers essais d'expression graphique et de représentation de volumes. Ces exercices doivent se donner en consultation avec le professeur de composition architecturale.

Perspective

Il est recommandé que les méthodes scientifiques de représentation perspective soient enseignées et que la démonstration en soit demandée à l'élève lors d'un examen, mais l'application pratique de ces méthodes ne doit pas être exigée autrement. Le comité est d'avis qu'il suffit que l'élève connaisse les principes de la perspective, mais qu'il ait recours à tous les expédients ou méthodes simplifiées reconnus de bon usage dans sa mise en application.

Physique

Le cours de physique sera supprimé. Cependant, chaque cours technique basé en grande partie sur des principes de physique, sera précédé d'une récapitulation de ces principes.

Chimie industrielle

Il est recommandé qu'un cours réduit de chimie industrielle soit institué, et qu'il soit fait de façon à coïncider avec la construction. Ce cours peut d'ailleurs être intégré dans cet enseignement.

Acoustique

Il est recommandé que l'enseignement ne s'attarde pas trop sur cette science complexe, spécialisée et encore insuffisamment mise au point. A ce sujet, l'exposé des principes de l'acoustique et des mesures pratiques qui sont d'usage courant, fait de manière à permettre à l'élève de comprendre l'essence du problème et d'être suffisamment familiarisé avec les modes de mise en pratique, est surtout à retenir.

Electricité, chauffage, plomberie, ventilation, éclairage.

Ces cours demandent de la part des professeurs un enseignement éclairé et à larges vues, afin d'éviter de se perdre dans des technicalités souvent stériles, au détriment de la maîtrise des principes et des éléments qui sont à la base de la technique et de son application.

Le comité désire souligner les phases principales qui, selon lui, devraient faire la plus grande part de l'enseignement de chacune de ces matières:

- 1- Principes généraux.
- 2- Principes particuliers à diverses méthodes et exemples d'applications.
- 3- Etude de ces matières en fonction du plan.

Au sujet du dernier aspect de cet enseignement, la nécessité de collaboration entre les professeurs est soulignée encore une fois ici. Comme exemple, nous suggérons l'application sur une étude d'architecture en cours, de l'une ou de plusieurs de ces techniques.

Statique, résistance des matériaux, stéréotomie, charpente en acier, et béton armé.

Ces cours doivent être donnés parallèlement au cours de construction générale et de façon à ce que le degré et la nature des études puissent coïncider quand il y a lieu.

Architecture-paysagiste

L'architecture est inséparable de son entourage qu'il soit urbain ou rural. La tendance contemporaine de l'architecture, grâce à une conception sociale évoluée, et aux facilités que lui procure la technique (notamment les communications), tend à intégrer les oeuvres dans un cadre de verdure. D'un autre côté, la belle tradition du rôle de l'architecte qui en faisait jadis le créateur des grands jardins et des parcs, rejoint celle qui, de nos jours, en l'orientant vers l'organisation physique des manifestations publiques et vers l'urbanisme, en fait vraiment l'organisateur de l'espace. Dans ce domaine, aussi bien que dans celui de la construction proprement dite, l'architecte doit être le maître d'oeuvre, et doit guider le travail des spécialistes dans le cadre de sa conception et de sa composition. Créant une oeuvre architecturale, il doit la concevoir dans son cadre, dès les premières recherches.

A cette fin, il est nécessaire qu'il connaisse les éléments entrant dans la constitution de ce cadre paysager et qu'il ait des notions suffisantes de la technique du spécialiste auquel il fera appel.

Il est donc recommandé que soit institué sans plus tarder un cours d'architecture-paysagiste, et que ce cours ait trait plus particulièrement à la technique de l'aménagement des sols, aux méthodes de plantation, d'ensemencement et d'entretien, ainsi qu'à la nature et à l'aspect de la flore ornementale.

Ce cours doit être confié à un architecte-paysagiste dûment qualifié et donné sous forme de conférences illustrées et d'exercices. L'importance et l'orientation du cours pourront se préciser par la suite, mais à titre d'essai, il est suggéré que ce cours soit donné aux élèves en un certain nombre de conférences illustrées et que des exercices graphiques accompagnent l'examen proprement dit.

Cours de liturgie

Il est suggéré que ce cours soit donné sous forme de conférences libres en dehors des heures normales de cours.

Décoration intérieure

Il est suggéré qu'un cours de décoration intérieure soit institué, sous la direction d'un décorateur possédant les qualités voulues. Ce cours ne serait donné que pendant une année et consisterait en conférences accompagnées d'illustrations et de croquis, et d'un exercice jugé de la même façon qu'un projet d'architecture.

8- Urbanisme

Le comité tient à faire une place toute spéciale à l'urbanisme, car cette discipline est étroitement liée à l'architecture et constitue la seule profession que peut épouser un architecte en plus de la sienne propre, par un complément d'études et sans s'astreindre à une entière rééducation ou sans rien perdre de son acquis en conception et en composition. De plus l'urbanisme, dont l'application systématique n'est qu'à ses débuts dans notre pays, est en voie de former des cadres souvent issus d'autres disciplines, dont l'architecture est la première. Ainsi que le démontre l'état de choses dans les autres pays, la plus forte proportion des urbanistes est constituée par des architectes. En France, sauf erreur, ce pourcentage atteint plus de 80% alors que sur 34 membres, notre Institut des Urbanistes professionnels (Institute of Professional Town Planners) compte 19 architectes.

Il est donc essentiel que l'étudiant en architecture soit instruit de la nature de l'urbanisme ainsi que des fonctions et des responsabilités de l'urbaniste, afin d'être en mesure de s'orienter plus particulièrement vers cette activité s'il le désire. Il est aussi essentiel, même s'il ne se destine pas à faire de l'urbanisme une occupation strictement professionnelle, qu'il conçoive clairement ses devoirs et des responsabilités d'architecte dans ses rapports étroits avec cette science.

Le comité recommande donc que soit institué sans plus tarder un cours d'urbanisme pouvant se répartir sur deux années d'études. L'élève sera appelé tout d'abord à suivre des cours ou conférences portant sur les principales

matières ayant trait à l'urbanisme. Ces cours seront couronnés par un examen oral et écrit. De plus des schémas et des études de problèmes divers accompagneront ces examens.

Ces cours ou conférences porteront principalement sur: l'histoire de l'urbanisme, la législation en matière d'urbanisme, la technique de l'urbaniste, la circulation, le logement, le zonage, l'administration municipale, l'art urbain et tout autre aspect qu'il sera jugé opportun d'y intégrer.

La meilleure formule serait de faire appel à un professeur qui à son tour puisse inviter des conférenciers particulièrement versés dans chacune des phases de cet enseignement, puis à assigner à chacune de ces matières son rôle et son importance relative.

La seconde phase de l'enseignement consiste dans la solution de problèmes d'urbanisme d'après des programmes donnés. Ces études, qui peuvent se faire par équipes, comportent la préparation de plans, accompagnés de courts rapports sur une question particulière dont le professeur désire faire un sujet d'enquête, et d'une maquette, exécutée par les étudiants des premières années sous la direction des auteurs des plans. Une ou deux études de cette nature pourront être complétées par les étudiants.

Il est également suggéré que compte soit tenu de l'entourage urbain dans la préparation de certains programmes d'architecture.

9- Législation et pratique professionnelle.

Au sujet de ces cours, il est suggéré que le professeur garde un contact suffisant avec le Secrétaire de l'Association pour être renseigné sur la nature des cas soumis à son attention.

La pratique professionnelle comprend entre autres matières l'étude des contrats et des devis. A ce sujet, il est suggéré que le professeur donne avis et conseil à l'étudiant de cinquième année dans la préparation de son projet de diplôme pour les aspects de ce travail qui ont trait à son enseignement.

10- Culture générale et complément de formation.

Tout stage universitaire devant concourir à augmenter l'appoint culturel de l'étudiant, parallèlement à l'étude d'une science ou d'un art déterminé, le comité est d'avis que l'enseignement de l'architecture ne doit pas échapper à cette règle générale. Il craint les méfaits de la spécialisation à outrance particulièrement, dans la pratique d'un art requérant autant de connaissances et de talents divers, et dont les accomplissements sont l'expression même d'une civilisation et de sa culture. Il est d'avis que l'enseignement doit fournir à l'étudiant les moyens de compléter sa formation culturelle. A ce sujet il recommande qu'on saisisse toutes les occasions pour atteindre ces buts et tenir en éveil la curiosité de l'étudiant au sujet d'arts et de science n'ayant qu'un rapport indirect avec ses études, et qu'on encourage ses participations à des activités culturelles diverses. Un des moyens les plus efficaces pour créer une disposition d'esprit favorable est le contact fréquent et continu avec les étudiants d'autres facultés.

Conférences

Il est recommandé que des conférenciers distingués, choisis parmi les architectes et les membres des professions dont l'exercice a des rapports avec l'exercice de l'architecture, soient invités à faire bénéficier les étudiants de leur expérience, de leur culture ou de leur science. Les sujets traités doivent être variés, allant de l'exposé d'un problème particulier et de sa solution, à une description des caractéristiques d'une technique ou d'une profession, etc. Ces conférences pourraient être ouvertes à tous les étudiants en architecture. Les professeurs, ainsi que les élèves d'ailleurs, seraient appelés à soumettre des suggestions pour les sujets à traiter aussi bien que pour les noms des conférenciers.

Concours

Il y aura avantage pour les étudiants à participer à des concours ouverts également à d'autres écoles. Ces concours ont généralement pour effet de stimuler l'élève, de lui donner une conscience plus aiguë de la valeur de ses études, d'élargir ses vues, et de hausser le niveau de ses travaux sous le double aspect de l'interprétation et de l'expression des programmes. L'exposition de ces projets, avec commentaires du professeur de compo-

sition, doit être encouragé. De même il est recommandé que l'on favorise les visites à des expositions diverses, de caractère technique ou artistique, accompagnées ou suivies de commentaires et de discussions ouvertes. Il va de soi que cette dernière recommandation s'applique plus particulièrement aux concours mêmes des élèves.

Travail d'équipe

Le comité recommande le travail d'équipe ainsi que le travail en collaboration avec des étudiants d'autres facultés ou écoles. Cette formule appliquée ailleurs est un apport précieux à la formation de celui qui est appelé à devenir un praticien dont l'exercice de la profession demande l'appoint de techniques nombreuses et la collaboration de personnes versées en diverses sciences et métiers. Ce travail d'équipe avec d'autres étudiants dans d'autres domaines peut se faire principalement en vue d'une étude artistique ou technique. Dans le premier cas, elle se ferait avec des peintres, sculpteurs, décorateurs ou architectes-paysagistes, dans le second, avec des étudiants en génie, arpentage ou géologie, selon la nature du projet: décoration, construction, urbanisme ou autres.

Séminaires

Des échanges de vues dirigés, visant à l'élaboration d'un projet, principalement à l'occasion d'un travail d'équipe, sont à conseiller. Nous croyons cependant devoir faire quelque réserve sur l'utilisation trop répétée d'un tel procédé, qui, usé avec discrétion, concourt à éclairer l'élève et à aiguïser son esprit, mais dont l'abus peut conduire à la stérilité.

Bourses

L'absence de bourses substantielles permettant à l'étudiant de compléter ses études par un stage plus ou moins prolongé à l'étranger est particulièrement regrettable. L'architecte, plus que tout autre doit pouvoir voyager, voir et comparer, afin de compléter et enrichir sa formation. Ce principe est reconnu et appliqué par les nations européennes, qui, en dépit de leurs richesses architecturales propres, et de leurs trésors artistiques, procèdent à des échanges d'étudiants et donnent des bourses sur concours, pour fins d'études à l'étranger. Par surcroît, de telles bourses favorisent l'émulation et concourent à hausser le niveau général des études.

Fréquemment des aspirants doués ne peuvent envisager d'entreprendre ou de poursuivre leurs études, faute de moyens de subsistance suffisants. Il y aurait lieu de venir en aide à ces étudiants.

Il est recommandé que des bourses d'étude soient adjugées soit pour permettre à l'aspirant de poursuivre ses études d'architecture à Montréal même, soit pour lui permettre de faire un stage suffisamment prolongé à l'étranger après ses études à Montréal. Le comité considère que de telles bourses doivent assurer la subsistance du bénéficiaire pendant au moins un an. Il est également recommandé que des bourses plus considérables permettant au diplômé d'acquérir certains titres étrangers enviés, soient adjugés à certains sujet remarquablement brillants, et sur recommandation du directeur de l'École et du Conseil des études.

11- Travaux d'été.

Les travaux d'été sont d'une importance capitale dans la formation de l'étudiant. Il y a lieu de rappeler ici que les vacances constituent un tiers du temps officiellement affecté aux études. Si, du point de vue administratif, l'école ne contrôle pas les activités des étudiants dans cette période, elle a néanmoins le devoir de les guider et de les orienter. Les professeurs doivent suivre ces activités d'aussi près que possible et s'efforcer de continuer les contacts avec les élèves.

Un des moyens de guider ces activités consiste à demander des travaux à la rentrée et à en tenir compte dans l'attribution des points, notes ou valeurs. Cependant il est suggéré que cette méthode ne soit appliquée qu'aux étudiants entrant dans la deuxième et la troisième année.

De façon générale l'étudiant doit être encouragé à enrichir et compléter ses études académiques dans les premières saisons d'été, alors qu'il pourra se consacrer presque exclusivement à des occupations plus pratiques dans les dernières saisons.

Le comité reconnaît la nécessité pour un grand nombre d'étudiants de gagner entièrement ou partiellement leur vie tout en poursuivant leurs études. Cependant il désire signaler le danger que constitue la possibilité de travailler trop longtemps et trop tôt à des tâches qui, tout en le mettant en contact avec la réalité, contribuent souvent à étouffer son imagination et à le distraire du vrai sens de ses études. Il est donc recommandé que l'étudiant qui doit entrer en seconde ou en troisième année, soit appelé à soumettre un certain nombre de dessins, aquarelles, gouaches ou pastels ou travaux de même nature, tel qu'expliqué dans le cinquième chapitre. Il est également recommandé que l'étudiant devant entrer en deuxième, troisième et quatrième année soit appelé à soumettre un essai sur un sujet, peut-être laissé à son choix, se rapportant directement ou indirectement à l'architecture. Ces essais qui peuvent ou non être accompagnés de croquis ou dessins, seront jugés selon l'intérêt de l'enquête, et d'après la diversité et le discernement dans le choix des travaux de recherches qu'ils nécessitent, ainsi que du style et de la qualité de la pensée. Ils sont destinés plus particulièrement à suppléer aux cours de littérature ou de formation générale que d'autres universités se sentent obligées de dispenser à des élèves dont la formation culturelle leur paraît incomplète.

Les étudiants entrant en cinquième année devront simplement fournir le programme détaillé et complet de leur projet de diplôme.

12- Documentation.

La documentation est un élément important dans la formation de l'élève. Elle doit être aussi complète que possible, attrayante et facile d'accès. L'élève doit être encouragé à l'utiliser au maximum mais particulièrement en dehors des heures de cours ou de présence à l'atelier. Cette documentation doit être constituée par une bibliothèque, comprenant livres, revues, documents, photographies ainsi qu'une section de projections lumineuses; par un musée des matériaux, et par des éléments divers, non permanents, tels qu'expositions de concours, de projets, de photos ou de collections de toutes natures.

La bibliothèque

De tous les aspects qui ont été révélés au comité par l'enquête en vue d'étayer ses propositions, celui de la bibliothèque actuelle est un des plus pitoyables. Cependant, en plus d'être indispensable à l'élève, elle ne l'est pas moins au professeur. Dans notre pays, qui ne possède d'autres richesses architecturales que quelques exemples d'architecture domestique du passé et un nombre réduit de réalisations modernes satisfaisantes, la bibliothèque devient plus qu'ailleurs un élément essentiel à l'enseignement. On ne saurait donc lui attribuer trop d'importance.

La bibliothèque actuelle est située dans un local ridiculement exigü, mal éclairé, et dans des rayons désuets. Elle a plutôt l'aspect d'un débarras que d'autre chose. La documentation y est limitée et pauvrement classée. Cela se conçoit car il n'y a pas de bibliothécaire en charge. Ces conditions physiques et administratives défavorables en décourage l'accès. De plus le système actuel ne permet pas l'emprunt.

D'un autre côté, il y a une bibliothèque à la disposition de l'enseignement des autres arts, qui quoique dans un espace restreint et peu facile d'accès, jouit au moins des soins constants d'un bibliothécaire et de locaux aérés ainsi que d'un ameublement propre. Cet état de choses qui est pour le moins étrange et, quoique pouvant s'expliquer en partie par le fait de l'exigüité incroyable des locaux de l'école, n'en dénote pas moins une attitude d'indifférence ou d'incompréhension pour la section de l'école la plus significative. Le comité recommande donc en premier lieu que les deux bibliothèques soient fusionnées. Le comité recommande également la nomination d'un bibliothécaire qualifié pour reconstituer, compléter et classer la documentation, de concert avec le bibliothécaire actuel, et mettre sur pied les systèmes de fiches et de cartes nécessaires, ainsi que l'organisation de consultation et de prêts de nature à en faciliter l'accès.

En plus des livres, revues et documents divers dont la bibliothèque actuelle dispose en nombre tout à fait insuffisant tant du point de vue quantitatif que qualitatif, il est essentiel qu'une importante collection de projections lumineuses soit constituée. Il est de toute évidence que le bibliothécaire aura besoin du concours des professeurs dans la réorganisation du classement et particulièrement dans l'établissement d'une liste et d'un programme d'achat et d'abonnement. La formule désirable de répartition des crédits à être affectés

à chacune des matières et à chacun des modes de documentation de la bibliothèque, sera établie principalement entre le bibliothécaire et le chef de l'enseignement de l'architecture.

Il est difficile de déterminer actuellement le temps nécessaire par un bibliothécaire de carrière pour mener à bien une telle tâche qui est temporaire de nature. Le comité suggère à cet effet la nomination immédiate de cette personne, alors que le bibliothécaire responsable l'assistera et continuera par la suite d'assumer ses fonctions.

Musée des matériaux

Un musée des matériaux, qui ne nécessiterait pas d'installations coûteuses mais qui serait aisément accessible aux élèves est nécessaire aux cours de composition architecturale et de construction. Un tel musée peut être disposé dans les corridors d'accès aux ateliers, tout en étant à l'abri du vandalisme ou des facéties des étudiants. Ce musée doit avoir un caractère assez souple, c'est-à-dire que maintes pièces doivent pouvoir y être remplacées, selon l'évolution ou la diversité des techniques.

Divers

L'UNESCO, les musées ou certaines organisations mettent à la disposition des écoles ou universités des expositions ambulantes qui sont le plus souvent des photos ou des reproductions de la plus haute qualité. Ces expositions sont très recommandables car elles sont en général ingénieusement conçues et agencées avec habileté.

De telles expositions contribuent fortement à éveiller l'intérêt de l'élève et suscitent des curiosités et échanges de vues fructueux.

De plus, à l'issue de chaque concours, les projets seront exposés avec explications et échanges de vues auxquels professeurs et élèves seront appelés à participer.

L'échange de projets entre écoles d'architecture est peut-être un des aspects les plus importants de cette phase de l'enseignement. Il est fortement recommandé que sa pratique soit remise à l'honneur.

13- Règlements et discipline.

Le comité ne désire soumettre ici que quelques considérations qui lui ont été suggérées par l'examen des dossiers existants ainsi que par les entrevues avec les professeurs et les élèves.

Le principe d'enseignement par années étant établi et reconnu, le comité est d'avis que le chevauchement des matières ne doit pas être permis, c'est-à-dire qu'il ne doit pas être admis qu'un élève puisse suivre les cours d'une année tout en étant astreint à revoir une matière sur laquelle il aurait échoué l'année précédente.

Cependant, comme il est peu recommandable de faire doubler un élève pour une phase de l'enseignement considérée comme mineure (à titre d'exemple, il peut être fait mention des cours de modelage, de maquette, d'acoustique, de chimie industrielle, ou même d'électricité) il est suggéré que les matières secondaires soient groupées par affinités. La moyenne générale sera requise sur l'ensemble. L'élève aura droit à une reprise s'il n'obtient pas la moyenne d'ensemble désirée. Dans un tel cas, il lui sera loisible de reprendre soit l'ensemble du groupement des matières s'il considère que cela puisse rehausser sa moyenne, soit seulement la ou les matières les plus faibles.

Le détail de ces "apparentements" et les moyennes minima seront établis par le corps enseignant.

Le comité considère également que la formule d'enseignement adoptée, requiert d'exercer une discipline bien établie, notamment en ce qui a trait aux heures de présence, soit à l'atelier, soit aux cours, mais ne désire pas approfondir autrement cette question qui sera mise au point par le directeur de l'École. Le comité ne considère pas que les heures réservées à l'enseignement doivent constituer un obstacle pour ajouter s'il y a lieu des cours ou des conférences en dehors de ce temps.

CONSEIL DES ETUDES

Après que l'enseignement à l'Ecole
d'architecture de la Province eut été révisé
à son orientation suivie, le Comité recommande la
formation d'un "Conseil des Etudes" dont les fonc-
tions seraient :

- a) de surveiller que le programme
soit exécuté par le Ministère
sans retard;

DEUXIEME PARTIE

sur l'évaluation du programme
et sur les applications

CONSEIL DES ETUDES

(professeurs)

- a) de faire une sélection simple
toutes les propositions
rigides d'enseignants.

Dans tout ce qui concerne les
travaux de valeur, ce Conseil aura un rôle consultatif,
et le Directeur ou les professeurs devront lui rendre
compte de leur rapport de renseignements tout il y aura
intérêt.

Le Conseil sera formé de cinq (5) membres
de la manière suivante :

- Le Directeur de l'Ecole d'architecture
ex-officio;
- Un membre nommé par le Directeur de la
Province;
- Deux membres désignés par le Comité de
l'Association des Architectes de la Pro-
vince de Québec;
- Un membre désigné par l'Université, s'il
y a affiliation à celle-ci.

CONSEIL DES ETUDES

Afin que l'enseignement à l'Ecole d'Architecture de la Province reste vivant et sujet à une orientation suivie, le Comité recommande la formation d'un "Conseil des Etudes" dont les fonctions seront:

- a)- de s'assurer que le programme tel qu'agréé par le Ministre soit respecté;
- b)- de faire des recommandations sur l'évolution du programme et sa mise en application;
- c)- d'approuver ou recommander la nomination de tout nouveau professeur;
- d)- de faire aux autorités compétentes toutes recommandations jugées nécessaires.

Donc, tout en agissant comme observateur et aviseur, ce Conseil aura un rôle consultatif, et le directeur ou les professeurs devront lui fournir tout rapport ou renseignement dont il pourra avoir besoin.

Ce Conseil sera formé de cinq (5) membres et comme suit:

Le Directeur de l'Ecole d'Architecture
ex-officio;
Un membre nommé par le Secrétaire de la Province;
Deux membres désignés par le Conseil de l'Association des Architectes de la Province de Québec;
Un membre désigné par l'Université, s'il y a affiliation à celle-ci.

Sauf le Directeur de l'Ecole d'Architecture, les membres de ce Conseil seront nommés pour une période de trois ans et ne pourront faire deux termes consécutifs. Leur remplacement sera alterné et à cette fin les deux premiers membres désignés par l'Association des Architectes de la Province de Québec seront nommés pour un an et deux ans respectivement, et le premier désigné par l'Université pour deux ans seulement.

Ce conseil se réunira au moins trois fois l'an et un membre qui s'absentera à plus de deux séances régulières consécutives sera exclu et remplacé.

Aucun membre du Conseil ne sera rémunéré pour l'exercice de cette fonction.

ADMINISTRATION ET BUDGET

Le budget de l'Etat est le point de départ de toute l'activité administrative. Il est le résultat de la collaboration de tous les services de l'Etat et de la participation de tous les citoyens. Le budget est le reflet de la politique économique et sociale de l'Etat.

Le budget est le point de départ de toute l'activité administrative. Il est le résultat de la collaboration de tous les services de l'Etat et de la participation de tous les citoyens. Le budget est le reflet de la politique économique et sociale de l'Etat.

TROISIEME PARTIE

Le budget est le point de départ de toute l'activité administrative. Il est le résultat de la collaboration de tous les services de l'Etat et de la participation de tous les citoyens. Le budget est le reflet de la politique économique et sociale de l'Etat.

ADMINISTRATION ET BUDGET

Le budget est le point de départ de toute l'activité administrative. Il est le résultat de la collaboration de tous les services de l'Etat et de la participation de tous les citoyens. Le budget est le reflet de la politique économique et sociale de l'Etat.

Le budget est le point de départ de toute l'activité administrative. Il est le résultat de la collaboration de tous les services de l'Etat et de la participation de tous les citoyens. Le budget est le reflet de la politique économique et sociale de l'Etat.

Le budget est le point de départ de toute l'activité administrative. Il est le résultat de la collaboration de tous les services de l'Etat et de la participation de tous les citoyens. Le budget est le reflet de la politique économique et sociale de l'Etat.

ADMINISTRATION ET BUDGET

Actuellement le cours d'Architecture dirigé par un Chef de Section dépend totalement, du point de vue administratif, de la Direction générale de l'Ecole des Beaux-Arts et puise ses fonds à même le budget de ladite école.

Le Comité croit que cet état de choses, qui met la section d'architecture en tutelle, nuit considérablement à l'orientation désirable de son enseignement et à son prestige.

Il est donc recommandé que la Section d'Architecture devienne indépendante dans son administration comme dans son enseignement, et qu'un directeur assisté d'un secrétaire soit nommé pour en prendre charge. Ce directeur serait donc responsable d'un budget dont il rendra compte directement au Ministre.

Toutefois, comme il est recommandé ailleurs dans ce rapport, l'Ecole d'Architecture se trouvant en contact étroit avec l'Ecole des Beaux-Arts, certains éléments seraient communs et pourvus d'un budget commun, notamment: le bibliothécaire, le concierge, la comptabilité, la salle de la bibliothèque, l'amphithéâtre, la salle de repos, ainsi que l'entretien général.

Les quelques difficultés mineures que peuvent comporter ces conditions ne doivent pas faire perdre de vue les avantages réels que présentent l'autonomie et l'indépendance de l'Ecole d'Architecture. De plus, cette indépendance affermera le caractère universitaire qu'on veut lui donner selon le désir exprimé par l'Honorable Côté dans sa lettre aux membres du comité en date du 20 décembre 1950.

Le Comité croit essentiel le réajustement du traitement des professeurs afin de retenir et d'attirer les plus qualifiés.

LOCAUX

Le Comité considère qu'il est indispensable que l'Ecole d'Architecture soit dotée de nouveaux locaux.

Il est aussi souhaitable que ces locaux demeurent à proximité de l'Ecole des Beaux-Arts.

Après avoir étudié l'état des lieux, la disposition et les dimensions des terrains ainsi que les projets envisagés antérieurement, le comité désire faire à ce sujet les recommandations suivantes :

Les terrains compris entre le côté nord de l'Ecole des Beaux-Arts et la rue "Milton" qui avaient été envisagés précédemment comme pouvant contenir un agrandissement éventuel sont considérés comme nettement insuffisants. Il est essentiel que les terrains le long de cette rue sur toute la largeur des terrains de l'école anglaise soient réservés pour l'aménagement prévu.

Il est recommandé qu'on érige sur ces terrains une construction nouvelle, qui contiendra l'Ecole d'Architecture ainsi que certains locaux communs avec l'Ecole des Beaux-Arts, le tout étant relié par des communications adéquates.

A ce sujet, le Comité a fait une étude complémentaire.

LE MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC

Le 28 septembre 1940.

M. L'abbé G. G. G.,
Supérieur de la Mission,
Mission de Saint-Jovite,
Québec, P. Q.

Monsieur le Ministre,

PIECES ANNEXES

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les pièces annexes que vous m'avez demandées par votre lettre du 17 septembre 1940. Ces pièces sont : 1. Le rapport de la Commission d'enquête sur les affaires indiennes de la Province de Québec, 2. Le rapport de la Commission d'enquête sur les affaires indiennes de la Province de Québec, 3. Le rapport de la Commission d'enquête sur les affaires indiennes de la Province de Québec, 4. Le rapport de la Commission d'enquête sur les affaires indiennes de la Province de Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

Très humblement,
L'abbé G. G. G.

En foi de quoi, j'ai signé ces présentes et y ai apposé mon sceau, ce 28 septembre 1940.

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
M O N T R E A L

le 22 novembre 1950.

M. l'Honorable Omer Côté,
Secrétaire de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P.Q.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention qu'une motion fut présentée lors de l'assemblée annuelle des membres de l'Association des Architectes de la Province de Québec en janvier dernier, à l'effet que notre Association aide, dans la mesure de ses pouvoirs, à l'enseignement de l'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal.

Etant donné qu'il n'existe aucun Bureau d'Aviseurs en ce qui regarde ledit enseignement à cette Ecole, notre Conseil, à son assemblée mensuelle tenue le 6 de ce mois, a cru devoir vous offrir ses services à ce sujet ou en toute autre circonstance.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le secrétaire-honoraire,

MP/cb

(Signée) M A U R I C E P A Y E T T E.

SECRETARIAT DE LA PROVINCE
Cabinet du Ministre
QUEBEC

Q U E B E C
le 30 novembre
1 9 5 0

Bien cher monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du
21 novembre 1950.

Je suis extrêmement heureux de constater
qu'enfin les architectes de la province de Québec sem-
blent se réveiller d'une nostalgie qui me faisait peur
et me portait à croire que ces derniers se désintéres-
saient complètement de leur profession.

Les sentiments que vous exprimez dans vo-
tre lettre me rendent l'espoir que dans un avenir pro-
chain l'Ecole d'Architecture de Montréal sera à la hau-
teur de la situation.

Toutefois, me serait-il permis de vous de-
mander une explication quant à ce qui regarde le deuxiè-
me paragraphe de votre lettre.

Dois-je comprendre que le conseil de l'asso-
ciation, se faisant le porte-parole de cette dernière,
laisse au Secrétaire Provincial le soin de nommer un
comité d'architectes pour étudier toute la question de
l'enseignement de l'architecture dans notre école de
Montréal.

Comme je crois comprendre que c'est le sen-
timent du conseil, aussitôt que vous m'aurez informé dans
ce sens il me fera plaisir de vous faire tenir les noms
des architectes qui pourraient élaborer un programme d'en-
seignement conforme aux nécessités de la profession.

Recevez, cher monsieur, l'expression de mes
sentiments distingués.

(Signée) OMER COTE

Monsieur Maurice Payette,
a/s L'Association des Architectes de la Province,
620, Cathcart,
Montréal, P.Q.

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
620, rue Cathcart
MONTREAL

Le 11 décembre, 1950

M. l'Honorable Omer Côté,
Secrétaire de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Le Conseil de l'Association des Architectes de la Province de Québec vous prie de bien vouloir agréer ses remerciements pour votre lettre du 30 novembre dernier dont j'accuse réception.

Au sujet du deuxième paragraphe de ma lettre du 21 novembre dernier, se rapportant au Bureau d'Avisseurs pouvant être utile en ce qui regarde l'enseignement à l'École des Beaux-Arts, le Conseil de notre Association apprécierait hautement votre initiative en nommant vous-même les architectes désignés pour faire partie de ce Bureau d'Avisseurs devant étudier la question de l'enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts de Montréal.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

le secrétaire honoraire

MAURICE PAYETTE

MP/mp

SECRETARIAT DE LA PROVINCE
Cabinet du Ministre
QUEBEC

Q U E B E C
le 20 décembre
1 9 5 0

Bien cher monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 décembre 1950 et veuillez croire à l'appréciation du geste que la situation des architectes impose.

J'ai donc l'insigne honneur de notifier l'association, en vertu de sa demande exprimée dans les lettres du 21 novembre et 11 décembre, de désigner MM. Lucien Mainguy, architecte de Québec, domicilié à 1045 Chaumont, Léonce Desgagné, 181 rue Racine, Chicoutimi, Jean Crevier, 5276 Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, Edouard Fiset, architecte urbaniste, 33 Chemin d'Aylmer, Hull, comme membres du comité spécial avec pouvoir de s'adjoindre avec la permission du soussigné sur la recommandation de ces derniers.

Ce comité aura charge de dresser un programme d'admission et un programme d'enseignement de façon à élever l'Ecole d'Architecture de la Province de Québec au niveau qui lui est dû.

Ce comité entrera en fonctions immédiatement.

Mes meilleurs voeux pour un Joyeux Noël et une Bonne Année.

Bien sincèrement à vous,

O M E R C O T E (signé)

Monsieur Maurice Payette,
a/s L'Association des Architectes de la Province,
620, Cathcart,
Montréal, P.Q.-

SECRETARIAT DE LA PROVINCE
Cabinet du Ministre
QUEBEC

Q U E B E C
le 20 décembre
1 9 5 0

Bien cher monsieur,

Monsieur Lucien Mainguy me transmet, ce matin, votre lettre du 16 décembre par laquelle vous acceptez bien aimablement de faire partie d'un comité pour dresser un programme d'admission et un programme d'enseignement conformes à l'idéal que vous vous êtes créé au sujet de l'Ecole d'Architecture de Montréal.

Je suis d'opinion que l'Ecole d'Architecture n'est pas une école primaire et doit être une école universitaire. Partant de ce fait, il importe que les élèves qui sont admis à suivre les cours qui y sont dispensés, possèdent déjà une culture ou des qualifications assez élevées. V.G. Aucun étudiant en Droit, en Médecine ou Art Dentaire n'est admis à l'université sans d'abord être possesseur d'un diplôme attestant qu'il a déjà obtenu avec satisfaction le degré de culture exigé par l'université pour lui permettre de suivre les cours ci-dessus mentionnés.

Ce sera donc la base de l'étude du programme d'admission. Quant au programme d'enseignement, il devrait être basé sur le programme d'admission mais à un degré supérieur.

J'ose espérer que vous serez en mesure de vous réunir dans un bref délai de façon à permettre au soussigné de mettre en branle dès septembre prochain un programme qui apportera une satisfaction dans la province de Québec.

..... 2

P. - 2 -

Je tiens, au nom du Gouvernement de la Province, à vous remercier de la bonne volonté que vous avez manifestée en acceptant bénévolement de rendre à vos concitoyens les services signalés.

Je ne manquerai pas à l'occasion de le laisser savoir au public.

Il est entendu que le comité avant de soumettre à qui que ce soit les rapports ci-dessus mentionnés devra les faire tenir au Secrétaire Provincial pour approbation.

Veillez agréer, cher monsieur l'expression de mes sentiments les plus distingués ainsi que mes meilleurs voeux pour la nouvelle année.

Bien à vous,

(Signée) OMER COTE

(Cette lettre fut adressée à chacun des membres du Comité)

Monsieur le Ministre,

Le "comité de recherches pour l'enseignement de l'architecture aux Beaux-Arts" a entrepris le travail que vous avez bien voulu lui confier et a tenu jusqu'ici cinq réunions d'une journée chacune. Pour se conformer à votre désir explicite, il a cherché à résoudre d'abord les problèmes les plus urgents, c'est-à-dire:

Premièrement, de donner aux élèves de cinquième année le complément d'enseignement requis pour parfaire leur cours;

Deuxièmement, d'ajouter immédiatement au programme général certaines matières essentielles en vue de l'établissement d'un cours normal.

Comme résultat de ces recherches, nous vous soumettons respectueusement les recommandations ci-jointes:

Nous sommes heureux de reconnaître qu'au cours des multiples entrevues que nous avons eues, nous avons reçu un accueil bienveillant et une collaboration précieuse particulièrement de la part du directeur de l'École polytechnique, monsieur Brouillette, et du directeur de l'École des Beaux-Arts, monsieur Charlebois. Cette aide a grandement facilité notre tâche et nous permet d'espérer le remplir à votre satisfaction.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de l'entier dévouement de vos respectueux serviteurs,

Le Comité de recherches pour
l'enseignement de l'architecture
aux Beaux-Arts.

À l'honorable Omer Côté,
Secrétaire de la Province,
Québec.

Montréal, samedi
le 3 février 1951.

RECOMMANDATIONS DE NATURE URGENTE A L'HONORABLE SECRETAIRE DE LA PROVINCE.

- 1- Recommandations visant à permettre aux élèves actuels de 5ième année de se qualifier pour leur diplôme.

Notre enquête nous révèle que ces élèves n'ont encore reçu aucun enseignement sur les matières suivantes :

- a) le béton armé,
- b) la législation des bâtiments,
- c) la pratique professionnelle.

Pour combler ces lacunes, après entente avec le directeur de l'Ecole polytechnique, Monsieur Brouillet, nous recommandons:

- a) Que monsieur R. Fortin, I.C., professeur de béton armé et de résistance des matériaux à l'Ecole polytechnique, soit chargé des cours de béton à la cinquième année, à partir du début du deuxième terme, au rythme de deux heures par semaine environ, afin de couvrir toute la matière. Ces cours seront suivis d'un examen.
- b) Que Me L. J. Barcelo, C.R., professeur de législation des bâtiments à l'Ecole polytechnique, soit chargé du cours de législation à la cinquième année, pendant le deuxième terme. Ce cours pourrait tenir en quinze leçons, au rythme d'une par semaine.
- c) Que Monsieur Maurice Payette, architecte, soit chargé de donner environ dix cours de pratique professionnelle et d'étiquette professionnelle à la cinquième année pendant le deuxième terme. Ayant été secrétaire honoraire de l'Association des Architectes de la Province de Québec pendant de nombreuses années, monsieur Payette se trouve tout particulièrement qualifié pour donner ces cours.

Les cours de monsieur Payette et ceux de Me Barcelo ne seraient pas suivis d'un examen à l'Ecole des Beaux-Arts, mais serviraient de préparation immédiate à l'examen d'admission devant l'Association des Architectes.

P. - 2 -

2- Recommandation visant l'établissement progressif d'un roulement normal de cours dans les autres années.

Afin d'éviter que les retards et difficultés qui affectent les finissants actuels se répètent l'an prochain, nous recommandons:

- a) Que les élèves de quatrième année suivent le cours de béton armé de Monsieur Fortin en même temps que ceux de cinquième, afin de se libérer de cette obligation pour leur dernière année.
- b) Que le cours de résistance des matériaux qu'ils ont déjà effleuré soit complété par Monsieur Fortin, professeur de cette matière à l'École polytechnique. Nous croyons qu'une heure par semaine pendant le deuxième terme suffirait à couvrir la matière.

Enfin comme les cours d'histoire de l'art n'existent pas actuellement dans la section d'architecture, nous recommandons:

- c) Que l'on confie ces cours à monsieur Jules Bazin, B.A., S.C., licencié ès lettres de la Sorbonne, diplômé de l'Institut d'art et d'archéologie, actuellement chargé de la chaire d'art médiéval à l'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal et Monsieur Bazin donnerait:

15 cours sur l'antiquité aux élèves de première et deuxième année.

15 cours de Moyen Âge à la Renaissance aux élèves de troisième et quatrième année.

L'examen écrit serait complété par un carnet de dix croquis comptant pour 25% des points.

3- Recommandations visant à compléter le cours le plus important, celui de la composition architecturale.

À part monsieur Lambert, qui est censé voir uniquement aux élèves de préparatoire, monsieur Pierre Morency, à titre de chef intérimaire de la section demeure le seul titulaire de ce cours. Il doit donc, en plus de l'administration générale de la section, composer et donner les programmes des cinq années, revoir et corriger les travaux et projets de 73 élèves, inculquer les notions fondamentales de la théorie de l'architecture, etc.

Malgré le dévouement admirable qu'il y consacre, monsieur Morency ne peut suffire à pareille tâche; c'est tout simplement impossible.

La formation de la plupart des élèves est donc négligée.

P. - 3 -

Pour apporter à ce mal un palliatif d'ici la fin de l'année, nous recommandons que l'on retienne les services de deux assistants en composition architecturale, monsieur Yves Bélanger, M.R.A.I.C., diplômé des Beaux-Arts, et monsieur Claude Beaulieu, M.R.A.I.C., D.P.L.G.F., D.I.U.U.P.

Ces messieurs pourraient consacrer à cette tâche deux après-midi par semaine, soit huit heures.

- 4- Vu le retard actuel de toutes les années, et en particulier de la cinquième, nous recommandons que les vacances de Pâques soient réduites au strict minimum et que le second terme soit prolongé jusqu'au 15 juin, au moins pour les trois dernières années.

REMARQUE SPECIALE

Nous avons eu des entrevues personnelles avec chacun des professeurs mentionnés ci-dessus; tous ont accepté mais à titre temporaire seulement, et nous tenons à signaler le magnifique esprit d'entraide et de collaboration de plusieurs d'entre eux, que leur nouvelle charge obligera à sacrifier des heures de travail précieuses à leur bureau.

Respectueusement soumis,

Le Comité de recherches pour
l'Enseignement de l'architecture
aux Beaux-Arts.

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
620, rue Cathcart,
MONTREAL

21 février 1951

M. l'Honorable Omer Côté,
Secrétaire de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P.Q.

Monsieur le Ministre,

A son assemblée du 12 courant, le Conseil de l'Association des Architectes de la Province de Québec a pris connaissance et approuvé les recommandations qui vous ont été soumises par le Comité de Recherches pour l'enseignement de l'Architecture à l'Ecole des Beaux - Arts.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

le secrétaire honoraire

HENRI MERCIER

Sillery, le 16 avril, 1951

L'Honorable Omer Côté,
Secrétaire de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC.

RE: SECTION D'ARCHITECTURE
ECOLE DES BEAUX-ARTS

Monsieur le Ministre,

Le 3 février dernier nous vous faisons des recommandations d'urgence parmi lesquelles se trouvait la nomination de professeurs pour des cours qui n'étaient plus donnés faute de titulaire. Parmi ceux-ci se trouvait Monsieur Maurice Payette, au titre de professeur de pratique professionnelle, qui malheureusement à cause de son état de santé et sur les conseils de son médecin, fut obligé de se récuser.

En conséquence, en remplacement de Monsieur Payette, votre comité recommande respectueusement Monsieur Henri Mercier, secrétaire de l'Association des Architectes de la Province, comme professeur de pratique professionnelle.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, aux sentiments dévoués de

Lucien Mainguy
pour le COMITE DE RECHERCHES POUR
L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE
AUX BEAUX ARTS.

MEMOIRE DES DECISIONS DEVANT RECEVOIR, AVANT LEUR
APPLICATION, L'APPROBATION DU CONSEIL DE L'ASSOCIATION
DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Au Conseil de l'Association des Architectes
de la Province de Québec.

Messieurs,

Le Comité de Recherches pour l'Enseignement de l'Architecture
aux Beaux-Arts a rencontré, le 24 avril 1951, l'Honorable O. Côté,
Secrétaire de la Province et lui fit certaines recommandations, devant
recevoir une application immédiate, sur les sujets suivants:

Cours de Pratique Professionnelle:

Monsieur Maurice Payette s'étant récusé à cause de son
état de santé, le Comité suggère M. Henri Mercier au
titre de Professeur de "Pratique Professionnelle".

Conditions d'Admission:

Le Comité recommande que les candidats à l'étude de l'archi-
tecture soient munis d'un diplôme de baccalauréat Es-Arts ou
Es-Sciences ou d'un diplôme d'études secondaires modernes ou
de leur équivalence reconnue dans l'enseignement anglais.

Suppression de la "Préparatoire":

L'Année "Préparatoire" du cours d'architecture, établie en
vue de donner le complément de formation nécessaire à
l'aspirant insuffisamment qualifié, serait donc automati-
quement supprimée et le cours limité à 5 ans.

Frais de Scolarité:

Dans toutes les universités canadiennes ou américaines con-
férant un titre universitaire, des frais de scolarité assez
élevés sont exigés. Outre l'aspect économique, ces frais de
scolarité jouent un rôle psychologique qui ne doit pas être
négligé; il est donc suggéré que le montant de \$25.00
actuellement exigé soit haussé à \$200.00.

Mémoire des décisions.....

P. -2-

Professeurs de Composition Architecturale:

L'enseignement de l'architecture nécessite des professeurs dûment qualifiés. Après enquête, le comité constate qu'au moins quatre professeurs de composition architecturale sont nécessaires pour donner un enseignement convenable et que, vu les conditions actuelles, il est impossible de recruter le nombre requis de professeurs au pays. Aussi le comité suggère l'engagement de deux professeurs étrangers ayant les qualifications pédagogiques nécessaires.

Comme l'Honorable Secrétaire de la Province désire connaître le sentiment du Conseil de l'Association des Architectes sur ces recommandations, le Comité de Recherches pour l'Enseignement de l'Architecture aux Beaux-Arts se fait donc un devoir de les lui soumettre et serait très reconnaissant s'il voulait bien lui apporter une attention immédiate.

LE COMITE DE RECHERCHES POUR L'ENSEIGNEMENT
DE L'ARCHITECTURE AUX BEAUX-ARTS.

Par: (Signé) Lucien Mainguy

le 27/4/51

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
MONTREAL

Le 31 mai 1951

Monsieur le Ministre,

A son assemblée du 7 mai, le Conseil de l'Association des Architectes de la Province de Québec a pris connaissance et a accepté les recommandations que lui a transmises, par l'entremise de monsieur Lucien Mainguy, Architecte, le Comité de Recherches pour l'Enseignement de l'Architecture à l'Ecole des Beaux-Arts, en date du 24 avril dernier.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes hommages respectueux.

Le secrétaire honoraire

H E N R I M E R C I E R

L'Honorable Omer Côté,
Secrétaire de la Province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P.Q.

L'Honorable Omer Côté,
Secrétaire de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC.

Monsieur le Ministre,

Selon votre désir, nous avons soumis au Conseil de l'Association des Architectes de la Province de Québec les recommandations de nature urgente, que nous vous avons faites lors d'une entrevue que nous avons eue avec vous le 24 avril 1951, au Cercle Universitaire de Québec.

Nous vous communiquons ci-joint le texte de ces recommandations telles qu'approuvées par le Conseil le 7 mai 1951. Toutefois, celui-ci a cru bon de faire une réserve relative au paiement des frais de scolarité de \$200.00.

À ce sujet, veuillez trouver ci-après les opinions qui ont été émises :

1o) Paiement des frais de scolarité par tous les élèves dès le début de l'année scolaire de 1951-52.

2o) Paiement des frais de scolarité dès l'année scolaire de 1951-52 par les seuls élèves nouvellement inscrits.

3o) Paiement des frais de scolarité dès l'année 1951-52 par tous les élèves, mais attribution d'une bourse couvrant approximativement la moitié de ces frais de scolarité aux élèves antérieurement inscrits.

4o) Application de ce régime par tous les nouveaux élèves dès l'année scolaire 1951-52 et pour les autres élèves à partir de l'année scolaire 1952-53 seulement.

Le comité n'a pas su recueillir l'unanimité sur aucune de ces propositions.

LE COMITE DE RECHERCHES POUR
L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE
AUX BEAUX-ARTS.

Par: _____

Le 15 mai, 1951.

SECRETARIAT DE LA PROVINCE
Cabinet du Ministre
QUEBEC

Q U E B E C
le 15 mai
1 9 5 1

Cher monsieur Charlebois,

Comme les inscriptions commencent à entrer à l'Ecole des Beaux-Arts pour la nouvelle année scolaire de l'école d'architecture, je tiens à vous informer immédiatement que les conditions d'admission pour l'an prochain, dans cette section d'architecture, seront les suivantes:

Les candidats à l'étude de l'architecture devront être munis d'un baccalauréat es-arts ou es-sciences, ou d'un diplôme d'études secondaires modernes, ou leur équivalence reconnue dans l'enseignement de l'anglais.

Les frais de scolarité seront de \$100.00 pour le mois de septembre 1951, et seront augmentés à \$200.00 pour le mois de septembre 1952 et les années subséquentes.

Je vous prierais de bien vouloir agir en conséquence.

Bien à vous,

Omer Côté, c.r.

Monsieur Roland-H. Charlebois,
Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts,
3450 rue St-Urbain,
MONTREAL.-

SECOND RAPPORT CONTENANT DES RECOMMANDATIONS DE NATURE URGENTE
A L'HONORABLE SECRETAIRE DE LA PROVINCE EN DATE DU 24 AVRIL 1951.

Monsieur le Ministre,

Le 24 avril nous avons l'honneur de vous soumettre certaines recommandations dont l'une concernant les professeurs de composition architecturale. Cette recommandation soulignait que l'enseignement de l'architecture nécessite des professeurs dûment qualifiés et qu'après enquête le comité constatât qu'au moins quatre (4) professeurs de composition architecturale étaient nécessaires pour donner un enseignement convenable, et que, vu les conditions actuelles, il est impossible de recruter le nombre de professeurs requis au pays. Aussi le comité suggérât l'engagement de deux (2) professeurs étrangers ayant les qualifications pédagogiques nécessaires.

Cette recommandation qui fut approuvée par le Conseil de l'A.A.P.Q. revêt du fait des conditions actuelles un caractère de nature urgente tout-à-fait particulier. En effet, quoique nous ayons pu recruter deux (2) professeurs canadiens, qui par dévouement ont accepté la charge pour la fin du terme de l'année scolaire 1950-51, les services de ceux-ci ne nous sont pas acquis pour le prochain terme et, ainsi qu'il est exprimé dans la recommandation, il nous est impossible d'en recruter deux autres. Si l'Ecole ne peut s'assurer les services de deux (2) professeurs étrangers pour le prochain terme, le programme d'enseignement de l'école d'architecture devient lettres mortes.

Nous vous soumettons donc respectueusement ce problème, dont la solution immédiate nous semble indispensable afin d'entreprendre avec prudence les démarches nécessaires pour s'assurer les services de ces professeurs étrangers offrant toutes les garanties quant à la qualité et à la valeur de ceux-ci.

Toutefois, en marge de ces recommandations, le comité tient à signaler qu'il recommande que le chef de section soit un canadien-français et que les professeurs qui sont invités à venir enseigner à l'Ecole des Beaux-Arts soient sous son autorité immédiate.

LE COMITE DE RECHERCHES POUR
L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE
AUX BEAUX-ARTS

Par: (Signé) Lucien Mainguy

le 15 mai, 1951.

RAPPORT DES DELEGUES DU COMITE DE RECHERCHES POUR
L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE AUX BEAUX-ARTS
CHARGES DE MISSION POUR RECRUTER DES PROFESSEURS
D'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE A L'ETRANGER.

En réponse aux démarches entreprises avant notre départ auprès du Secrétaire de la "Société des Architectes Diplômés du Gouvernement Français", dont les membres, issus d'un enseignement français, sont reconnus comme étant les plus éminents et parmi lesquels les universités étrangères ont toujours recruté leurs professeurs de marque, celui-ci convoqua une assemblée de professeurs et de chefs d'ateliers pour nous rencontrer le 4 juin.

À cette assemblée, à laquelle assistaient MM. Lemaresquier, membre de l'Institut, Beaudoin, Madelin, Jouvencel, Laborde et Dorian, un exposé détaillé des qualifications exigées et des conditions offertes fut fait et une ligne de conduite fut adoptée pour le recrutement des professeurs.

Il fut convenu de convoquer une seconde assemblée le 11, afin d'étudier les résultats de la campagne de recrutement entreprise.

À cette seconde assemblée, à laquelle assistait en outre Monsieur Tournon, ^{aux}assistant-directeur de l'Ecole Supérieure Nationale des Beaux-Arts et membre de l'Institut, les cas de quinze candidats, qui avaient été suggérés par la S.A.D.G., furent passés en revue. Ceux dont les noms étaient à retenir et auxquels d'autres, déjà contactés par nous, vinrent s'ajouter par la suite furent tous interviewés directement. Certains se refusèrent immédiatement.

De ceux qui répondaient à nos exigences et qui semblaient prêts à accepter cette mission, nous avons retenu quatre dossiers, qui devront être étudiés par le Comité en vue de faire des recommandations idoines. Nous joignons ces dossiers ^{aux}en pièces annexes, ainsi qu'un échange de correspondances avec le Secrétaire de la Société des Architectes Diplômés du Gouvernement.

Rapport des délégués....

P. -2-

Sur la suggestion de Monsieur Jacques Gréber, qui s'occupa activement de l'objet de notre mission, nous sommes entrés en rapport avec Monsieur Charpentrat, adjoint de Monsieur Jox du Ministère des Affaires Etrangères - Relations culturelles - afin d'obtenir l'appui du Gouvernement Français pour faciliter la venue de professeurs d'architecture au Canada. Cet appui fut assuré de bonne grâce.

Nous estimons que notre mission a été fructueuse, grâce à la compréhension et à la collaboration de tous, et malgré les conditions difficiles créées par la grande activité actuelle dans le domaine de la construction en France.

Nous espérons que ces démarches seront finalement couronnées de succès pour le plus grand bien de l'enseignement de l'architecture dans la province de Québec.

(Signé) Lucien Mainguy

(Signé) Edouard Fiset

Québec, le 6 juillet 1951.

SOCIETE DES
ARCHITECTES DIPLOMES PAR
LE GOUVERNEMENT

No. 407

100, rue du Cherche-Midi (6^e).

Paris le 28 mai 1951.

Mon cher Camarade,

Pour mettre au point et au mieux de la cause à servir, la question des candidatures aux postes de professeurs d'Architecture à l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, dont vous avez bien voulu me saisir, j'ai organisé au Siège de la S.A.D.G. le lundi 4 Juin prochain, à 18 heures une réunion de plusieurs professeurs de l'Ecole, au cours de laquelle nous nous attacherons à retenir les noms des candidats qui nous paraissent les plus qualifiés pour une mission de cette importance.

Je serais particulièrement heureux que vous puissiez assister à cette réunion au cours de laquelle vous nous apporterez certainement un concours précieux dans le choix des noms à retenir.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, mon cher Camarade, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général,

(Signé) Jean Dorian

Monsieur Edouard FISET - Architecte D.P.L.G. -
Hôtel Continental - 3, rue Castiglione - PARIS 1er -

C U R I C U L U M - V I T A E

DENAYER, Guy, Pierre,
 Domicilié à 48, rue Jacob, PARIS 6e arrdt.
 32 ans,
 Français,
 Marié, 4 enfants.

Elève de Messieurs PONTREMOLI ET LECONTE

Valeurs d'Architecture à l'Ecole des Beaux-Arts:

Seconde classe: 11 valeurs
 Première classe: 22 valeurs
 9 valeurs sur médailles
 I Prix Paulin
 I Prix Roux
 (Lauréat de l'Institut de France)

A collaboré chez un grand nombre d'architectes à des études très variées et en particulier chez :

- Monsieur BEAUDOIN (étude d'une Centrale Hydro-électrique sur le passage d'Assouan en Egypte)
- Monsieur COULON (Laboratoires d'essais et de recherche de la sidérurgie française)
- ORLY en collaboration des Ponts et Chaussées - (Un an d'études sur le futur aéroport mondial)
- Monsieur LODZ (Problèmes d'Urbanisme, de construction et d'habitations collectives)
- Monsieur FROIDEVAUX - Feuilles archéologiques, travaux de restauration et de mise en valeur de Monuments Historiques dans les Ardennes, la Manche et la Dordogne)
 d'une église à GIVRY-S/AISNE
- Pour les Monuments Historiques - A suivi le cours de préparation des Architectes en Chef, rue de Valois.

Enfin, Monsieur LECONTE me confie les avant-projets et plans d'exécution de diverses banques importantes à construire, tant en France, qu'en Afrique.

ANDRE LECONTE

Architecte en Chef des Bâtiments civils
et Palais Nationaux

22, rue Bonaparte
Paris-Danton 45-52

le 9-6-51

CERTIFICAT

Je soussigné LECONTE André, Officier de la Légion d'Honneur, Professeur Chef d'Atelier à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, certifie que Monsieur DENAYER est mon élève depuis de nombreuses années, et qu'il a fait des études aussi remarquables que complètes à mon Atelier.

Il a été stagiaire à mon Cabinet d'Architecture et je lui confie encore des études importantes de banques en France et en Afrique.

Doué d'un tempérament d'artiste, Monsieur DENAYER possède une très bonne culture classique, et manifeste en matière d'art un électisme et un goût qui lui permettent de traiter les problèmes d'architecture les plus variés.

L'esprit de pondération, le calme et la sûreté de jugement qu'il manifeste, sa facilité d'élocution laissent penser qu'il serait un excellent Professeur au Canada.

J'ajouterai, que l'expérience que j'ai faite personnellement, comme professeur d'Architecture à l'Université d'Harvard - (Cambridge, Mass.) me font dire que Monsieur DENAYER serait apprécié dans l'exercice des fonctions qu'il souhaite remplir.

En foi de quoi, je lui délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le neuf juin mil neuf cent cinquante et un.

(Signé) André Leconte.

C U R I C U L U M - V I T A E

GREGOIRE, Albert,
 domicilié à PARIS, 22 rue Washington Ely.94-08,
 né à DREUX (Eure et Loir) le 17 Septembre 1916,
 fils de: Raymond GREGOIRE, Professeur à la Faculté
 de médecine de Paris.
 Chirurgien des Hôpitaux
 Président de l'Académie de Chirurgie
 décédé à PARIS en 1942.
 et de Claire REVILLON.

Ancien Elève du Lycée Louis le Grand, Bachelier,
 rentré à l'Ecole des Beaux-Arts en 1934, Officier de Réserve de
 l'Armée Blindée, Croix de Guerre 39-40.

A été retardé dans ses études de 1942 à 1944 par
 ses activités dans les réseaux de renseignements de la France
 Libre, et par son commandement d'une Compagnie de Forces Françaises
 de l'Intérieur, Gr. d'Auvergne: "a participé à de nombreux coups
 de main dans la région de Montluçon, et à la prise de MOULINS,
 SANCOINS, et MONTLUÇON."

Epouse le 7 décembre 1945 Claude BESNARD, fille
 de René BESNARD, ancien Ministre, Ambassadeur de FRANCE.

Trois enfants: JEROME (9-XI-46)
 OLIVIER (1-V-48)
 MARIE-ODILE (16-VII-49)

- 1934 Elève de DEBAT-PONSAN
- 1942 Elève de COURTOIS
- 1943 Elève d'Auguste PERRET
- 1944 Diplômé. Mention BIEN: 31 valeurs en 1ère classe
- 1942-1944 Institut d'Urbanisme
- 1945 2e Second Grand Prix de ROME
- 1946 Admis aux Bâtiments Civils et Palais Nationaux (au
 Concours d'Octobre 1946).
- 1947 Nommé Architecte Ordinaire des Palais du LOUVRE et des
 TUILERIES, et du Ministère de la MARINE.
- 1947-1948 Logiste pour le Concours de ROME.
- 1949 Admis par Concours dans le Corps des Architectes de
 l'Administration des POSTES, TELEGRAPHES et TELEPHONES.
- 1950 Adjoint à M. Auguste PERRET, Membre de l'Institut, en
 qualité de Patron de son Atelier d'Elèves à l'Ecole
 Nationale Supérieure des Beaux-Arts de PARIS.

Urbaniste de la Ville d'AUXERRE (Yonne)
 " " " " de LIVRY-GARGAN (Seine et Oise)

P. -2-

CONCOURS PUBLICS.

- Mention au concours d'Idée du Ministère de l'Air
- Premier Prix au concours pour la réalisation d'un Centre de la Jeunesse et des Sports à LEVALLOIS-PERRET (Seine).

TRAVAUX IMPORTANTS REALISES DEPUIS 1946.

- Travaux urgents d'aménagement d'immeubles pour la Reconstruction: 26 millions de travaux.
- Bâtiments de Service pour la S.N.C.F. à DIJON-PERRIGNY: (2000 m2 de surface construite).
- Travaux de Reconstruction dans la MAYENNE/
 - Immeuble collectif à LAVAL: 60,000,000 de travaux
 - Ilots de Reconstruction à MAYENNE
 - Place Notre Dame: 22,000,000 de travaux
 - Rue de la Madeleine: 18,000,000 de travaux
 - Rue P. Lintier: 37,000,000 de travaux
 - Rue de Bretagne: 19,000,000 de travaux

TRAVAUX IMPORTANTS A L'ETUDE

- Ilot de Reconstruction à MAYENNE;
 - Rue de la Madeleine 48,000,000 de travaux
- Hotel des Postes de ST CYR (Seine et Oise): 25,000,000 de travaux.
- Piscine de Plein Air à NEUILLY sur SEINE: 110,000,000 de travaux.
- Immeuble collectif d'Etat à NANTES: 58,000,000 de travaux.
- Groupe d'Habitations à Loyer modéré à LIVRY-GARGAN (Seine et Oise) 600,000,000 de travaux.

TRAVAUX PARTICULIERS.

Différentes villas dans la banlieue parisienne.

PARIS le 20 juin 1951.

CURICULUM - VITAE

et travaux exécutés

JEAN - Pol
 Architecte diplômé par le Gouvernement (S.A.D.G.)
 domicilié à 30, Quai de Béthune, PARIS
 Téléph. Danton 45-92

Né à Paris, XVe, le 6 Octobre 1908.

Etudes secondaires au Lycée Michelet.

De 1925 à 1928, Préparation au concours d'admission à l'Ecole des Beaux-Arts. Reçu en 1928.

Diverses médailles et récompenses en cours d'études. Prix Delson 1937.

Service militaire 8e Génie en 1932, 1933. Sergent de réserve.

Marié en 1934. Sans enfant.

Mobilisé en Septembre 1939 à la IVe armée, jusqu'à fin Décembre 1939. A cette date, transféré au Service du Contrôle de l'Armement (fabrication automobile). Chargé de la direction du contrôle des essais sur routes aux Etablissements Citroën, jusqu'à l'exode.

Démobilisé à Albi, décide de ne pas rentrer à Paris tant que durera l'occupation.

Diplômé à Lyon en 1941 avec mention "Très bien" et félicitations du Jury.

Membre de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement.

Prix Devienne 1945 attribué à un architecte âgé de moins de 40 ans ayant déjà réalisé des constructions importantes.

Membre du Conseil d'Administration, de la Commission d'Administration Générale, de la Commission d'Organisation Professionnelle.

Président de la Commission de Propagande de cette Société.

Membre des Commissions mixtes "Technique" et "de la Série", de la Société Centrale des Architectes et de la Société des Architectes D.P.L.G.

P. -2-

Expert désigné par le Tribunal Civil de la Seine.

Architecte-Conseil de la Banque Régionale de l'Ouest (Siège social à Blois).

Exercice de la Profession:

de 1936 à 1939 à Paris, 122 rue d'Assas.
de 1941 à 1945 à Grasse (A.M.)
de 1945 à ce jour à Paris, 30 quai de Béthume.

Ouvrages réalisés: de 1936 à ce jour.

Villas dans la banlieue Parisienne. Hôtel particulier à Blois.

Deux grandes résidences d'agrément avec communs et dépendances, et jardins, l'une en Sologne, l'autre à Grasse.

Maison de campagne en Sologne, près d'Annonay (en collaboration avec feu G. Doyon), dans le Ver.

Exploitations agricole et fruitière.

Maison de plaisance dans le Midi (St-Jean-Cap-Ferrat, Mougins, Grasse).

Grande maison d'habitation avec services, dépendances et jardins à Labruguière (Tarn).

A Casablanca: réorganisation et aménagement des usines de la Société des Huileries Marocaines. (120^T d'huile par jour)

Etude des groupes de silos à graines.

Construction d'une stéarinerie.

Construction d'un immeuble de laboratoires et bureaux.

Construction de logements ouvriers.

Construction d'un immeuble de rapport (à titre d'architecte-conseil).

Ouvrages en cours de réalisation: (à finir au cours de 1951)

- dans la région parisienne:

Usine de métallurgie à Nanterre
Aménagement d'un foyer d'étudiants.

- dans la région de la Loire:

Transformation de deux grandes propriétés en Sologne et d'un moulin en Eure-et-Loir.

- Décoration d'intérieur en Suisse.

P. Jean

CURICULUM - VITAEETAT CIVIL

CHOQUART Jacques, Robert, Joseph.
 né à Marquette-les-Lille (Nord)
 nationalité: Français
 marié le 22 Avril 1949
 sans enfant.
 adresse: 13 rue Nicole PARIS (16e)

TITRES ET DIPLOMES OBTENUS.

Bachelier es-Lettres, : A'-Philosophie.
 Ancien élève à l' ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS
 à PARIS. 1942-1948
 Elève de Mr. R. H. EXPERT, Architecte du Gouvernement
 Admis au diplôme avec: Médaille de Construction
 II valeurs en 1ère classe
 dont 4 sur Seconde Médaille.
 Diplômé mention BIEN - Novembre 1948. sur le sujet :
 "Un Centre Social d'usine."
 Ancien élève à l'INSTITUT D'URBANISME de l'UNIVERSITE
 de PARIS. 1949 - 1950
 Reçu en 1ère et 2ème année, admis à préparer en Thèse.
 Architecte D.P.L.G. inscrit à l'ORDRE des ARCHITECTES
 de la région Parisienne.

TRAVAUX EXECUTES

En collaboration, études et exécutions

- avec M. de CIDRAC Architecte des Bts. Civils à Paris:
 Usine Hydroélectrique de: Passy Hte. Savoie
 d'Aussois "
- Gare de Macon (Saone & Loire)
- avec M. DELANCE Architecte D.P.L.G. à Casablanca (Maroc):
 Hôtel de tourisme à OUJDA
 Immeuble de rapport à CASABLANCA
 Immeuble sportif à FELADA
- avec M. DEMARET Arch. des Bat. Civils à Paris:
 Esquisse du Lycée de STRASBOURG.
- avec M. GREGOIRE Arch. des Bat. Civils - Prix de Rome
 en collaboration à Paris:
 Immeuble reconstruction à LAVAL
 Immeuble reconstruction à MAYENNE.

Fait à PARIS le 24 juin 1951

J. CHOQUART

Québec, le 6 juillet, 1951

Honorable Omer Côté,
Secrétaire de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC.

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à la lettre que nous vous adressions le 15 mai dernier, et après étude du rapport et des dossiers soumis par les délégués (MM. Lucien Mainguy et Edouard Fiset) à qui vous aviez confié la mission de recruter des professeurs à l'étranger, le Comité conclut que:

Parmi les candidats en lice, les deux noms suivants sont particulièrement à retenir: M. Albert Grégoire et M. Guy Denayer.

Le Comité est d'avis que Monsieur Grégoire est un candidat exceptionnel et possède toutes les qualifications requises pour l'enseignement de l'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts.

Le Comité recommande donc instamment:

Que les services de Monsieur Grégoire soient retenus comme chargé du cours de composition architecturale.

Que les services de Monsieur Denayer soient retenus comme professeur-adjoint à l'enseignement de la composition architecturale.

Le Comité recommande également que le cours très important de "théorie de l'architecture" soit confié à Monsieur Grégoire.

P. -2-

Hon. Omer Côté, Secrétaire

6/7/51

Il est recommandé que les services de ces deux professeurs soient retenus pour une période de $2\frac{1}{2}$ ans, à partir de janvier 1952, et que les frais de déplacement encourus par eux et leur famille leur soient remboursés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, à notre entier dévouement.

LE COMITE DE RECHERCHES POUR
L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE
AUX BEAUX-ARTS.

LM:TV

Par: (Signé) Lucien Mainguy

SUGGESTION POUR ORGANISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE
A L'ECOLE DES BEAUX-ARTS

Monsieur Albert Grégoire, Architecte des bâtiments civils et des Palais nationaux, 22 rue Washington PARIS (8e) - est dépositaire d'une bibliothèque documentaire sur l'architecture et envisage la possibilité de la céder à une institution, qui en échange créerait une fondation pour rendre hommage à son ancien patron et à son pays.

Cette proposition dont pourrait bénéficier l'Ecole d'Architecture de Montréal est très intéressante en principe s'il y a possibilité de convenir d'une entente mutuelle. Il s'agirait donc d'avoir de plus amples renseignements à ce sujet, en particulier un catalogue de cette bibliothèque, l'état des livres, et la forme ainsi que la valeur envisagées pour cette fondation.

Muni de ces renseignements, on pourrait mettre au point une formule qui donne satisfaction de part et d'autre.

Québec, le 1er août 1951.

L'honorable Omer Côté,
Secrétaire de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC.

Monsieur le Ministre,

Avant même de vous présenter le rapport contenant les conclusions de ses recherches, et en vue, conformément à votre désir, d'amorcer la réorganisation des cours pour l'ouverture de la prochaine année académique, votre comité croit devoir vous recommander:

- a).- de retenir de nouveau les services de Messieurs Jules Bazin, B.A.S.C., professeur d'histoire de l'art, R. Fortin, I.C., professeur de béton armé, L.J. Barcelo, C.R., professeur de législation des bâtiments et H. Mercier, professeur de pratique et d'étiquette professionnelle. Ces messieurs seraient considérés dorénavant comme faisant partie du corps enseignant pour la section d'architecture et seraient rémunérés aux mêmes conditions que l'an passé, à l'exception de Monsieur Bazin qui aurait à donner 45 heures de cours, au lieu de 30 heures.
- b).- de retenir les services de Monsieur Y. Bélanger, professeur de composition architecturale pour le premier terme (finissant le 1er janvier 1952) de l'année 1951-52, aux mêmes conditions que l'an passé.
- c).- de retenir les services de Monsieur Guy Montpetit, professeur de chauffage, ventilation et plomberie, pour environ 100 heures de cours, et Monsieur Fernand Leblanc, professeur d'électricité, pour environ 70 heures de cours.
- d).- que Monsieur E.W. Tremblay, professeur actuel, qui avait la charge du cours de chauffage et d'électricité, donne à titre d'assistant de Monsieur Larue, le cours de construction, comblant ainsi la vacance laissée par le décès de Monsieur Champagne. Monsieur Tremblay devra fournir le même nombre d'heures que dans le passé et recevra la même rémunération.

P. -2-

L'honorable Omer Côté, Secrétaire...

1/9/51

e).- que les cours donnés par le Révérend Père Julien Déziel soient suspendus et remplacés par des conférences dont le rythme reste à déterminer.

f).- que Monsieur Pierre Morency soit maintenu dans ses fonctions de chef intérimaire de la section d'architecture pour l'année scolaire 1951-52, aux conditions recommandées le 2 avril 1951.

Comme le local présentement affecté à la section d'architecture à l'École des Beaux-Arts est absolument insuffisant, votre comité recommande que l'espace loué à Polytechnique les années dernières soit de nouveau retenu pour l'année scolaire 1951-52.

Nous vous soumettons respectueusement ces recommandations, Monsieur le Ministre, et nous espérons que vous voudrez bien les approuver.

LE COMITE DE RECHERCHES POUR
L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE
AUX BEAUX-ARTS.

Québec, le 18 septembre, 1951

L'Honorable Omer Côté,
Secrétaire de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint notre rapport sur l'enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts de Montréal.

Nous ne vous cachons pas, Monsieur le Ministre, que nous avons trouvé l'enseignement de l'architecture dans un état déplorable, et tout-à-fait indigne du niveau général de l'enseignement dans notre province. Si les réformes appropriées ne sont pas appliquées bientôt, nos jeunes compatriotes délaisseront l'école pour les universités anglo-saxonnes ou américaines.

Ce rapport est donc plus qu'une série de constatations accompagnées de recommandations diverses, c'est un cri d'alarme. Il est donc de toute urgence de résoudre ce problème, sinon nous risquons de perdre un champ d'activité où nos dispositions naturelles, notre tempérament et nos ascendances devraient nous placer au premier rang.

Pour que le programme d'enseignement que nous avons tracé ici soit viable, il faut remédier à l'état de choses actuel que notre enquête a révélé.

....2

-2-

L'Honorable O. Côté, Secrétaire de la Province

18/9/51

Nous considérons donc qu'il est essentiel, afin de reformer l'enseignement, que l'école soit dotée de nouveaux locaux, ainsi que d'une administration responsable et d'un personnel suffisant; que la bibliothèque soit entièrement recréée; que les professeurs soient suffisamment rétribués; que l'école soit affiliée à l'Université de Montréal, et qu'un conseil des études soit institué afin d'assurer l'application et l'évolution du programme d'enseignement.

Ces réformes qui touchent les domaines physiques, administratifs, économiques et didactiques sont également indispensables à nos yeux, et nous saurions vous recommander trop fortement, Monsieur le Ministre, d'y prêter une attention toute particulière et d'y donner suite.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de l'intérêt que vous avez manifesté à une cause dont l'importance revêt à nos yeux et à ceux des membres de notre profession un intérêt primordial.

En vous soumettant ce rapport, nous considérons notre mandat comme rempli et par conséquent nous vous présentons notre démission comme membres du Comité de Recherches pour l'enseignement de l'Architecture.

Veillez nous croire, Monsieur le Ministre,

Vos très respectueux,

(Signé) Jean Crevier

" Léonce Desgagné

" Edouard Fiset

" Lucien Mainguy

T A B L E D E S M A T I E R E S

Notre Mandat.....	Page 3
-------------------	--------

P R E M I E R E P A R T I E

ADMISSION ET ENSEIGNEMENT:

Considérations préliminaires.....	Page 6
ADMISSION.....	Page 7

ENSEIGNEMENT:

Principes et directives.....	Page 9
Composition architecturale.....	Page 11
Théorie de l'architecture.....	Page 13
Histoire de l'architecture et histoire de l'art.....	Page 14
Expression graphique et plas- tique.....	Page 15
Construction.....	Page 16
Sciences et techniques.....	Page 17
Architecture-paysagiste.....	Page 20
Décoration intérieure.....	Page 21
Urbanisme.....	Page 21
Législation et pratique pro- fessionnelle.....	Page 22
Culture générale et complément de formation.....	Page 23
Bourses.....	Page 24
Travaux d'été.....	Page 25
Documentation.....	Page 26
La bibliothèque.....	Page 27
Musée des matériaux.....	Page 28
Règlements et discipline.....	Page 29

D E U X I E M E P A R T I E

CONSEIL DES ETUDES.....	Page 31
-------------------------	---------

T R O I S I E M E P A R T I E

ADMINISTRATION ET BUDGET.....	Page 34
-------------------------------	---------

Q U A T R I E M E P A R T I E

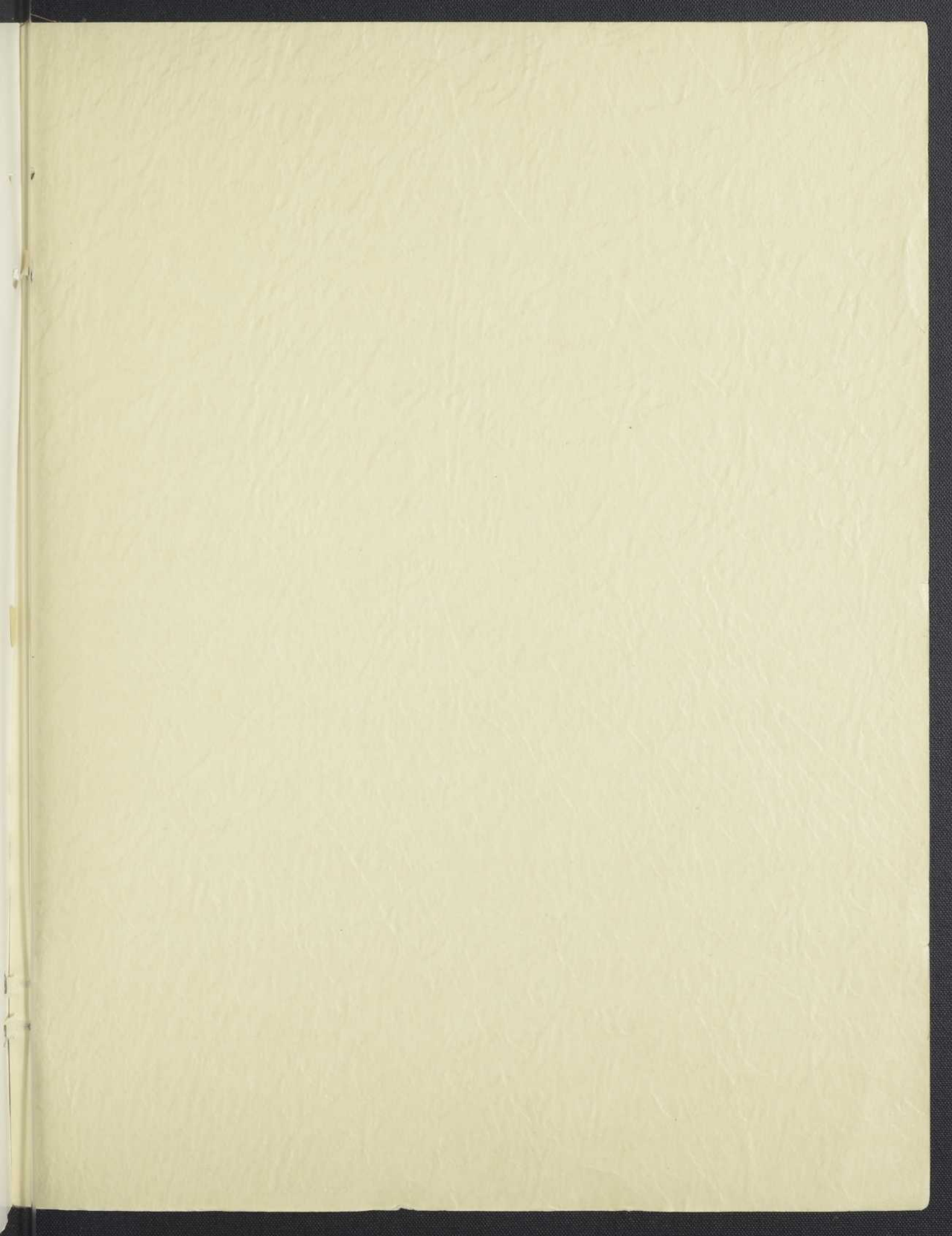
LOCAUX.....	Page 36
-------------	---------

TABLE DES MATIERES

P I E C E S A N N E X E S

Correspondance.....	Page 38
Premier rapport contenant des recommandations de nature urgente.....	Page 44
Recommandations re: conditions d'admission, suppression de la Préparatoire, frais de scolarité, professeurs de composi- tion architecturale.....	Page 50
Deuxième rapport contenant des recommanda- tions de nature urgente.....	Page 55
Rapport des délégués du comité.....	Page 56
Rapport du comité re: professeurs étrangers..	Page 66
Suggestion re: organisation d'une bibliothèque architecturale.....	Page 68
Troisième rapport contenant des recommanda- tions de nature urgente.....	Page 69
Lettre à l'honorable O. Côté accompagnant la remise du rapport définitif et contenant la démission des membres du comité.....	Page 71





BNQ



000 212 299